



ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

CATALOGUE DES **ACTIVITÉS** DE L'ERSUMA 2026



L'École de droit des affaires de l'OHADA

CATALOGUE DES
ACTIVITÉS
DE L'ERSUMA
2026





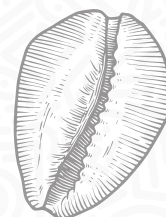
2026

ECOLE RÉGIONALE SUPÉRIEURE DE LA MAGISTRATURE

Ce catalogue est la propriété exclusive de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), Institution de sensibilisation, de vulgarisation, de formation et d'évaluation de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). A ce titre, toute reproduction et/ou représentation intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, du contenu de ce catalogue, non autorisée par l'ERSUMA ou ses ayants-droit, est strictement interdite et passible de poursuites judiciaires.

L'ERSUMA, un Centre d'excellence et de référence en matière de formation, de recherche, de documentation, de consultation juridique, de traduction et d'interprétariat en droit des affaires OHADA.

Tous droits réservés



SOMMAIRE

Pages

Mot du Directeur Général	1
Présentation du plan stratégique 2025-2029	2
Brève présentation de l'OHADA	3-5
Bourses en ligne de l'ERSUMA	5
Présentation de l'ERSUMA	6-8
Partenaire de proximité de l'ERSUMA au BURKINA-FASO et au GABON	9
Les activités de formation	10-25
Tenue effective de la cérémonie de graduation de la 1 ^{ère} promotion des DSC-OHADA	11-12
Réalisation effective des formations UCP-TRANSFORME en RDC	13
Statistiques des participants aux formations de l'ERSUMA 1999-2025	14
Nos formations 2025 en chiffres (formations courtes et formations diplômantes)	15-16
Présentation des activités de formation 2026	17
Tableau des activités de formation 2026	18-21
Programme QUALIFOR ERSUMA pour labelliser	21
Formations diplômantes en droit OHADA 2026	22
Offres de sponsoring de nos formations	23-25
Partenaire de proximité de l'ERSUMA en RDC et au MALI	26
Les activités de recherche et de documentation	27-40
Tenue effective de la 1 ^{ère} édition de la SAAJIC	28-29
Tenue effective du colloque IA	30
Statistiques des participants aux activités scientifiques de l'ERSUMA 2011-2025	31
Nos activités scientifiques 2025 en chiffres	31
Présentation des activités scientifiques 2026	32
Tableau des activités scientifiques 2026	33-34
Présentation du FIPROD 2026	35-37
Offres de sponsoring des conférences	38-40
Programmes des Chaires OHADA	40
Sélection des ouvrages en vente à la librairie	41-44
Journée Portes ouvertes de l'ERSUMA / Remise des Diplômes et Certificats aux Lauréats	45
Partenaire de proximité de l'ERSUMA au CAMEROUN	46
Les innovations du Système d'Information	47-49
Présentation des améliorations du SIGWEB	48
Présentation de l'Espace Numérique de Formation	49
Partenaire technique IMPACT PLUS	50
Modalités générales des activités	51-60
Conditions générales des formations et conférences	52-54
Moyens de paiement	55-56
Modalités d'inscription et de participation aux activités courtes	57
Modalités de délivrance des attestations et de transmission des supports	58
Modalités d'inscription aux formations diplômantes rentrée 2026-2027	59-60
Partenaire technique DIMART	61

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



**Dr Karel Osiris Coffi
DOGUE (LL.D.)**
Directeur Général

Fidèle à sa mission statutaire, l'ERSUMA, École de droit des affaires de l'OHADA, poursuit en 2026 son engagement constant au service de la formation, du perfectionnement et de la recherche, en vue du renforcement de la sécurité juridique et de l'amélioration durable du climat des affaires dans l'espace OHADA. À travers ses actions, l'Institution demeure guidée par une ambition claire, celle de contribuer à l'appropriation effective du droit des affaires OHADA par l'ensemble de ses acteurs.

Dans un environnement juridique et économique en constante évolution, l'ERSUMA maintient le cap de la continuité du service public de formation et de recherche en droit des affaires. Elle déploie, à cet effet, l'ensemble de ses missions de formation, de consultation juridique, de recherche, de documentation, de traduction et d'interprétariat en droit dans une approche rigoureuse, inclusive et adaptée aux réalités contemporaines. La systématisation de la bimodalité, combinant présentiel et visioconférence, s'inscrit pleinement dans cette dynamique, en garantissant l'accessibilité des activités et l'efficacité de leur mise en œuvre.

L'année 2026 sera marquée par la poursuite et la consolidation des Diplômes de Spécialité et Certificats en droit OHADA (formations de longue durée), avec l'ouverture d'une nouvelle cohorte pour 2026-2027 en Gouvernance des entreprises, Procédures d'Exécution, Arbitrage et Médiation. Ces programmes, conçus en étroite collaboration avec le monde socioprofessionnel, traduisent la volonté constante de l'ERSUMA de proposer des formations professionnalisantes, en adéquation avec les besoins des praticiens du droit, du chiffre et des acteurs économiques d'une part et le renforcement du positionnement des centres d'arbitrage et de médiation d'autre part.

Le présent catalogue met également en exergue neuf (09) formations continues (formations de courte durée) portant sur des thématiques actuelles et à forte valeur ajoutée, ainsi que six (06) conférences en ligne ouvertes gratuitement à un large public. La tenue, en mai 2026 à Casablanca au Maroc, de la quatrième édition du Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre (FIPROD 4) constitue à cet égard un temps fort du calendrier scientifique de l'Institution, aux côtés d'autres manifestations d'envergure organisées tout au long de l'année avec les désormais traditionnelles Journées Portes Ouvertes (JPO) de l'Institution.

Par ailleurs, la disponibilité des formations à la carte, destinées à des publics et professions spécifiques, ainsi que le renforcement de la coopération avec les centres, écoles et instituts de formation judiciaires des États membres, illustrent l'engagement permanent de l'ERSUMA à accompagner les besoins exprimés sur le terrain. Cette action repose sur l'implication d'une équipe technique compétente, polyvalente et engagée, soutenue par des services administratifs et financiers performants, et appuyée par des outils numériques éprouvés, notamment le Système Intégré de Gestion des WEBinaires (SIGWEB) et l'Espace Numérique de Formation (ENF).

Innovation majeure et preuve irréfutable de l'impact réel de ses actions de renforcement des capacités sur autofinancement, l'Ecole de droit des affaires lance en 2026, sur fonds propres et sans contribution des États : un programme de bourses de formations en ligne au profit des 17 États avec plus de deux cents bourses offertes, pour une valeur dépassant les cent cinquante millions de francs CFA par an.

En marge de ces actions d'éclat, l'Ecole de droit des affaires lance un programme de Chaires OHADA pour une meilleure visibilité de l'OHADA ainsi qu'un Prix international de thèse OHADA pour la promotion de la recherche et de la documentation.

À travers ce Catalogue des activités 2026, l'ERSUMA réaffirme sa disponibilité à accompagner les pouvoirs publics, les institutions, les ordres professionnels, les entreprises, les centres d'arbitrage et de médiation et l'ensemble de ses partenaires, dans une logique de partage des savoirs et de renforcement des capacités. Nous espérons que ces activités contribuent pleinement à la promotion d'une règle de droit OHADA plus effective, efficace et efficiente, au service du développement économique, de l'intégration juridique et de la sécurité des investissements dans nos États membres.

Le Directeur Général

PLAN STRATÉGIQUE 2025-2029 DE L'ERSUMA

« Une feuille de route au service de l'excellence et de la performance institutionnelle »

L'ERSUMA, École du droit des affaires de l'OHADA, s'est dotée d'un Plan stratégique couvrant la période 2025-2029, conçu comme un véritable outil de pilotage, de cohérence et de projection.

Ce plan stratégique est le fruit d'un diagnostic approfondi de nos environnements institutionnel, organisationnel et opérationnel ; il traduit l'ambition et la volonté de l'École de renforcer durablement sa capacité à remplir l'ensemble de ses missions statutaires et d'améliorer l'écosystème de toute l'Organisation. Il vise à consolider, de manière équilibrée et coordonnée, les activités de formation, de recherche, de documentation, de traduction et d'interprétariat, ainsi que de consultation juridique renforcées par les prouesses réalisées ces dernières années grâce à son système d'information et à la qualité de ses services administratifs, le tout au service de la sécurité juridique et judiciaire dans l'espace OHADA. La vision qui sous-tend ce Plan est claire et partagée : "faire de l'ERSUMA, à l'horizon 2029, un établissement d'excellence pleinement reconnu pour la qualité de ses formations, la pertinence de ses travaux de recherche et la valeur ajoutée de ses services, contribuant de façon significative à l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire des États membres de l'OHADA".

Pour donner corps à cette ambition, le Plan stratégique s'articule autour de trois orientations majeures. La première est consacrée au renforcement de l'attractivité et de la qualité de nos offres de formation, par une meilleure adéquation des contenus aux besoins réels des acteurs du droit et du chiffre, le développement de parcours plus professionnalisants et le renforcement des partenariats avec les structures publiques et

privées de formation.

La deuxième orientation vise la dynamisation des autres domaines d'intervention de l'École, notamment la recherche et les publications, la documentation, la traduction et l'interprétariat, la consultation juridique, ainsi que les activités d'édition et de librairie, afin de mieux valoriser le savoir juridique et d'accroître l'impact scientifique et technique de l'Institution.

La troisième orientation porte sur le renforcement du dispositif de gestion et de pilotage de l'ERSUMA, à travers le renforcement des ressources humaines et matérielles, la poursuite de la transformation digitale, l'amélioration des outils de gouvernance, ainsi que le développement d'une stratégie cohérente de communication et de mobilisation des ressources conforme aux orientations de l'Organisation.

La mise en œuvre de ce Plan stratégique repose sur une approche résolument orientée vers les résultats, intégrant des objectifs clairement définis, des actions programmées sur le quinquennat, des indicateurs de performance pertinents et un dispositif de suivi-évaluation permettant d'apprécier les résultats obtenus, les progrès accomplis et, le cas échéant, d'ajuster les interventions.

À travers ce Plan stratégique 2025-2029, l'École réaffirme son engagement à s'adapter aux mutations juridiques, économiques et technologiques contemporaines et à consolider son rôle central dans la promotion d'une règle de droit OHADA toujours plus effective, efficace et efficiente.

BRÈVE PRÉSENTATION DE L'OHADA

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) est créée par le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique signé le 17 octobre 1993 à Port-Louis et révisé à Québec au Canada, le 17 octobre 2008. Elle vise à réaliser une intégration juridique dans le domaine du droit des affaires afin d'instaurer, dans ses Etats membres, un cadre juridique et judiciaire sécurisé pour l'épanouissement des investisseurs et entreprises indispensable au développement économique.

A ce jour, l'OHADA compte dix-sept (17) Etats membres que sont : le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Congo, l'Union des Comores, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Equatoriale, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo (RDC), le Sénégal, le Tchad et le Togo. L'adhésion y est encore possible et certains pays en appréhendent les contours alors que d'autres comme le Burundi et Madagascar émettent une volonté qui va dans ce sens.

Avec plus de trente-deux (32) ans d'existence, l'OHADA s'est imposée comme une œuvre majeure d'unification du droit des affaires, reconnue comme un modèle de référence au-delà de l'Afrique. Cette dynamique d'intégration se traduit par un élargissement progressif de son espace juridique, marqué par des avancées significatives avec Madagascar et le Burundi, en vue de leur adhésion. À cet égard, l'ERSUMA a conduit, avec l'appui de partenaires techniques et financiers, plusieurs actions de formation et de coopération institutionnelle, notamment au Burundi et à Madagascar entre 2022 et 2024. Par ailleurs, dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine, des démarches ont également été engagées avec le Rwanda, notamment à l'occasion du Forum

international des professionnels du droit et du chiffre tenu à Kigali. Ces initiatives traduisent le rayonnement croissant de l'OHADA et augurent de perspectives favorables qui se poursuivront et se renforceront en 2026.

L'OHADA comprend cinq (5) Institutions : la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, le Conseil des Ministres, le Secrétariat Permanent (SPO), la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) et l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA).

La **Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement** est présidée par le Chef d'Etat ou de Gouvernement du pays qui assure la présidence du Conseil des Ministres. Elle se réunit en tant que de besoin et statue sur toute question relative au Traité.

Le **Conseil des Ministres** regroupe les Ministres en charge de la Justice et des finances des Etats membres. Il est l'organe législatif de l'Organisation. Sa présidence est exercée à tour de rôle et par ordre alphabétique pour une durée d'un an par chaque Etat partie. La présidence sera assurée, à la suite de la République du Tchad, par la République du Togo en 2026.

Le **Secrétariat Permanent (SPO)** est l'organe exécutif de l'OHADA. Installé au Siège de l'Organisation à Yaoundé (Cameroun), il est dirigé par le Secrétaire Permanent et est chargé, entre autres, de coordonner les activités des Institutions de l'OHADA, de préparer et suivre la procédure d'adoption des Actes uniformes et autres textes de l'OHADA, de gérer le Journal Officiel de l'OHADA. Le Secrétaire Permanent représente l'Organisation et assiste le Conseil des Ministres. Le Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE, en sa qualité de Secrétaire Permanent de l'OHADA, assure la présidence du Conseil d'Administration de l'ERSUMA.



La **Cour Commune de Justice et d'arbitrage (CCJA)** est située à Abidjan (Côte d'Ivoire). Elle a des attributions consultatives, judiciaires et administratives. Sur le plan consultatif, elle donne son avis sur les projets d'Actes uniformes et est garante de l'interprétation uniforme du Traité, des Règlements, Actes uniformes et Décisions. Sur le plan judiciaire, elle est, sauf pour les décisions appliquant une sanction pénale, la juridiction de cassation dans toutes les affaires soulevant des questions relatives à l'application des textes de l'OHADA. A cet effet, elle peut organiser des audiences foraines dans tout Etat membre. Sur le plan administratif, elle assure la gestion de son Centre d'arbitrage et l'administration des procédures arbitrales avec l'assistance de son Secrétaire général. La CCJA se compose de treize (13) juges et est présidée par Monsieur Jean-Marie KAMBUMA NSULA, qui est par ailleurs Vice-président du Conseil d'Administration de l'ERSUMA.



L'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) est l'établissement unique de formation, de perfectionnement et de recherche de

l'OHADA, rattachée au Secrétariat Permanent. Installée à Porto-Novo (Bénin), elle est chargée de sensibiliser, vulgariser, former et évaluer en droit des affaires en général, en droit OHADA et en tout autre droit communautaire africain en particulier. L'ERSUMA est dirigée par Docteur Karel Osiris Coffi DOGUE.



Les Institutions de l'OHADA agissent en parfaite collaboration avec les Etats membres et les hommes de l'art.

En effet, l'Organisation dispose d'un point focal permanent constitué de la **Commission Nationale OHADA (CNO)** qui existe dans chacun des Etat membre. Cette Commission, placée sous la tutelle du Ministre en charge de la justice, est un cadre de concertation des parties prenantes nationales en droit des affaires et une cheville ouvrière de l'élaboration et de la promotion du droit OHADA. Elle constitue d'ailleurs le plus grand pourvoyeur de personnes ressources pour la composition du Comité des Experts chargé de la préparation technique des réunions du Conseil des Ministres.

Pour une meilleure appréhension des questions techniques relatives au droit des affaires qu'elle élabore, adopte et fait appliquer, l'OHADA s'est dotée :

- d'une **Commission de Normalisation pour la Profession Comptable (CNPC)** chargée de permettre à la profession comptable de jouer sa partition face aux défis nouveaux induits par les questions de durabilité, de responsabilité sociale des

entreprises ou encore de lutte contre la corruption, de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ; cette Commission remplace la **Commission de Normalisation Comptable de l'OHADA (CNC-OHADA)** ;

- d'un **Comité Technique de Normalisation des Procédures Electroniques** chargé de la normalisation des procédures effectuées au moyen de documents et de transmission électronique.

Dans l'exercice de son activité normative, l'OHADA a élaboré et mis en application onze (11) Actes uniformes sur les matières ci-après :

- ✓ Médiation ;

- ✓ Droit de l'arbitrage ;
- ✓ Droit comptable et information financière ;
- ✓ Système comptable des entités à but non lucratif ;
- ✓ Organisation des procédures collectives d'apurement du passif ;
- ✓ Droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- ✓ Droit Commercial Général ;
- ✓ Droit des sûretés ;
- ✓ Droit des sociétés coopératives ;
- ✓ Contrats de transport de marchandises par route ;
- ✓ Organisation des procédures simplifiées de recouvrement de créances et des voies d'exécution.

Pour des informations détaillées sur l'OHADA, veuillez consulter le site officiel de l'Organisation : www.ohada.org

Programme de Bourses de Formation en Ligne

Découvrez l'excellence de la formation juridique internationale avec l'ERSUMA.

Composantes du programme

Bourses de Formations Diplômantes (DSC)

Bourses de Formations au catalogue annuel ERSUMA

Bourses de Séjour de Recherche

i Cible

Cadres et agents publics

Nature de la prise en charge

Bourses de recherche et de formation en ligne (FOAD) couvrant les frais d'inscription et de scolarité.

✓

L'excellence académique à portée de clic.

Plus de 17 pays membres bénéficiaires.

✓

1.350.000 FCFA

par bourse pour les formations diplômantes DSGE et DSPO

✓

1.150.000 FCFA

par bourse pour les formations certifiantes en Arbitrage et en Médiation

Pour plus d'informations

→ <http://tiny.cc/ers-b26>



PRÉSENTATION DE L'ERSUMA

Inaugurée en 1997 et fonctionnelle depuis 1998, l'ERSUMA bénéficie d'un statut international et œuvre pour l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire dans l'ensemble des Etats membres. Elle a à son actif plus de vingt mille cinq cent vingt-huit (20.528) auditeurs formés (formations courtes et formations longues) et près de onze mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (11.597) personnes ayant participé à ses activités scientifiques, tous provenant d'horizons professionnels divers.

L'ERSUMA est organisée en pôle administratif et en pôle technique.

Le pôle administratif assure la gestion administrative et financière de l'Institution. Il est constitué de la Direction générale, du Service des Ressources Humaines, du Matériel et de l'Administration Générale, du Service Financier et Comptable et du Service du Système d'Information. Dans sa perspective de rapprochement de ses services, l'ERSUMA a acquis des équipements de dernière technologie notamment en matière d'installations informatiques et d'infrastructures-réseaux, de visioconférence, de documentation virtuelle et de traduction simultanée. L'ERSUMA a également mise en place un système de gestion en ligne de ses formations et conférences dénommé « SIGWEB ». Il s'agit d'une plateforme web interactive permettant aux utilisateurs de bénéficier des services d'inscription, de délivrance d'attestation et de certificat, de paiement en ligne des frais de formation, d'attestation de conférences et des prix des ouvrages et périodiques en vente auprès de la Librairie de l'ERSUMA. Ce nouveau dispositif réduit considérablement le temps de traitement des demandes et rapproche l'ERSUMA de ses usagers. Dans le cadre du déploiement de ses formations diplômantes et certifiantes, l'ERSUMA a par

ailleurs mis en place l'Espace Numérique de Formation (ENF), conçu pour soutenir un enseignement à distance structuré, interactif et conforme aux standards internationaux. Fonctionnant sous Moodle et intégrée aux outils de visioconférence, l'ENF permet l'accès à des contenus pédagogiques numérisés, des sessions synchrones et des ressources disponibles en continu, favorisant un apprentissage progressif et flexible. Elle constitue aujourd'hui un levier central de la formation en ligne des auditeurs des Diplômes de Spécialité et Certificats OHADA, avec une montée en puissance continue prévue à partir de la rentrée académique 2026-2027.

Le pôle technique est constitué des différents centres correspondant aux services offerts par l'ERSUMA. Il s'agit du :

Centre de formation

Il est chargé de sensibiliser, vulgariser, former et renforcer les capacités en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Les activités du centre de formation de l'ERSUMA sont ouvertes à tout public, notamment les magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, greffiers, commissaires-priseurs, juristes d'entreprise, de banque ou d'établissements financiers, experts comptables et comptables agréés, mandataires judiciaires, opérateurs économiques, universitaires, ... etc.)

Les formations se déroulent au siège, en tout autre lieu, à distance ou par visioconférence. Pour tenir compte de la diversité professionnelle, de la disponibilité et des besoins de formation des auditeurs, les activités de formation prennent la forme de sessions de formation sur plusieurs jours ou de Matinées de formation. Elles sont organisées suivant le catalogue des formations de l'année en cours, en exécution d'un contrat de partenariat de formation, ou à la suite d'une demande circonstanciée de formation (formations à la carte). Elles sont pratiques, peuvent être certifiantes ou

diplômantes et respectent les méthodes modernes des formations dédiées aux d'adultes.

Centre de Recherche

Il initie, développe et assure la promotion de la recherche en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Composé, outre les chercheurs membres du personnel de l'ERSUMA, de chercheurs-associés, chercheurs-invités et chercheurs-stagiaires, universitaires ou professionnels du droit, il est chargé de l'animation scientifique (colloques, séminaires, conférences, Revue de l'ERSUMA, Bulletin ERSUMA de pratique professionnelle, publications de documents pratiques et rapports de recherche) et de l'évaluation de l'application des textes en vigueur par le biais de projets de recherche. Le Centre de recherche apporte également son expertise aux professionnels du droit sous la forme de conseils juridiques, d'établissement de manuels de procédures, tableaux de bord, termes de références ou de rédaction d'actes. De janvier 2011 à décembre 2025, le Centre de Recherche a organisé cinquante-trois (53) manifestations scientifiques au total.

Centre de documentation

Le Centre de documentation contribue à la diffusion et à la mise à jour des connaissances en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Doté d'une documentation théorique et pratique, générale et spécialisée, il est un centre d'excellence ouvert à tout public et accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://biblio.ohada.org>. Le Centre de documentation offre également, à toute entreprise, organisation ou professionnel individuel demandeur, un service d'assistance technique pour la création, la mise en place et l'actualisation de bibliothèque ou centres de documentation

spécialisés en droit des affaires. Il a enregistré à ce jour 7 931 ouvrages en consultation sur place. Des services en ligne sont développés pour enrichir l'offre documentaire. Il est en effet possible depuis septembre 2025, d'accéder gratuitement, via l'abonnement de l'OHADA, à des revues scientifiques, magazines, livres, etc. du Portail web francophone CAIRN. INFO, consacré aux sciences humaines et sociales.

Librairie de l'ERSUMA

L'ERSUMA dispose également d'une librairie dénommée « La Librairie de l'ERSUMA ». Ce volet représente pour les éditeurs et les auteurs un espace de dépôt-vente pour la diffusion de leurs ouvrages pour des rétro commissions en deçà du taux pratiqué par les autres librairies, et, pour les lecteurs, un espace d'achat moderne et sécurisé avec plusieurs options de paiement.

La librairie propose plus de 150 titres d'ouvrages et revues en dépôt-vente.

Les Éditions de l'ERSUMA

L'ERSUMA dispose par ailleurs d'une maison d'édition dénommée Les Éditions de l'ERSUMA. En dehors de l'édition régulière de la Revue de l'ERSUMA et du Bulletin ERSUMA de Pratique Professionnelle (BEPP), elle s'est positionnée depuis quelques années comme un acteur majeur offrant des conditions avantageuses d'édition et de co-édition de manuscrits de haut niveau soumis par des professionnels du droit et du chiffre. Ceux-ci sont destinés à enrichir le savoir juridique, comptable et financier au sein de l'espace communautaires africain en général et de l'OHADA en particulier. Au total, treize (13) ouvrages ont été édités et co-édités par l'ERSUMA, dont le dernier intitulé "Les Valeurs mobilières dans l'espace OHADA" paru en 2025 est à retrouver dans les rayons de la Librairie de l'ERSUMA et dans les librairies partenaires.

Centre d'interprétariat et de traduction en droit

Il vulgarise et assure la promotion du multilinguisme dans le fonctionnement des trois (3) Institutions de l'OHADA et dans l'application du droit. Les Juristes Traducteurs Interprètes, fonctionnaires internationaux, sont assermentés. Ils assurent à ce titre, la traduction de tous les textes et documents officiels de l'Organisation en anglais, en portugais et en espagnol ainsi que la traduction en simultanée dans le cadre des activités des Institutions. Le centre dispose d'une expertise en traduction et en interprétation juridique, et offre ses services d'assistance aux institutions et professionnels du droit. Le Centre de Traduction et d'Interprétation en Droit (CTID) continuera d'assurer en 2026, la disponibilité des documents dans les quatre langues de l'OHADA.

Les services payants de traduction et d'interprétation de tout document et/ou manifestations scientifiques ou non dans les quatre langues de l'OHADA que sont le Français, l'Anglais, l'Espagnol et le Portugais restent toujours disponibles en faveur des acteurs publics ou privés par le CTID.

Les chiffres ci-dessous présentent les sollicitations provenant des Institutions pour les trois combinaisons linguistiques au titre de 2025 : 394 sollicitations pour l'anglais, 338 sollicitations pour le portugais et 173 pour l'espagnol.

Pour des informations détaillées sur l'ERSUMA, veuillez consulter le site officiel de l'Organisation : <http://ersuma.ohada.org>



PARTENAIRE DE PROXIMITÉ DE L'ERSUMA AU BURKINA FASO



Société Civile Professionnelle d'Avocats LEGALIS ADVISORY,
Quartier Ouaga 2000, Arrondissement n°12, Avenue Gérard Kango OUEDRAOGO,
01 BP 6617 Ouagadougou 01,
Tél : **25 37 41 54 / 02 05 99 99**, email contact@scpa-legalis.com

PARTENAIRE DE PROXIMITÉ DE L'ERSUMA AU GABON



BARREAU DU GABON
CABINET d'ALMEIDA



Immeuble AXA GABON, en face de l'école mixte.
Tél **+24177528840 / +24177894149**
cabinetmaitredalmeidamensah@gmail.com

Les **activités** de formation



TENUE EFFECTIVE DE LA CÉRÉMONIE DE GRADUATION DE LA PREMIÈRE PROMOTION DES FORMATIONS DIPLÔMANTES DE L'ERSUMA (17 OCTOBRE 2025)



L'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) a organisé, le vendredi 17 octobre 2025, à Porto-Novo, en son siège, une cérémonie solennelle marquant un triple événement institutionnel : la célébration du 32^e anniversaire de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), la première Journée portes ouvertes de l'ERSUMA et la cérémonie de graduation de la première promotion des formations diplômantes en droit OHADA.

Cette journée historique a réuni de hautes personnalités issues des institutions communautaires et nationales, des juridictions, des partenaires techniques et financiers, ainsi que des professionnels du droit et du chiffre. Ont notamment honoré la cérémonie de leur présence le Secrétaire Permanent de l'OHADA, la représentante de la Présidente de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA), le Directeur Général de l'ERSUMA, le Président de l'Assemblée nationale du Bénin, ainsi que le Directeur de Cabinet du Ministre de la Justice du Bénin, représentant le Garde des Sceaux. Étaient également présents les responsables des juridictions nationales, diverses autorités politico-administratives, ainsi que les familles et proches des lauréats.

Dans son allocution, Dr Karel Osiris Coffi DOGUÉ, Directeur Général de l'ERSUMA, a rappelé la place centrale de l'École dans le dispositif OHADA et réaffirmé son engagement en faveur de la formation, de la vulgarisation et de l'appropriation du droit des affaires. Quant au Pr Mayatta Ndiaye MBAYE, Secrétaire Permanent de l'OHADA, il s'est félicité de la sortie de cette première promotion, en qualité de parrain, soulignant le rôle de l'ERSUMA comme service public communautaire de formation au service du justiciable et de la sécurité juridique. Au nom du Ministre de la Justice, le Directeur de Cabinet, Monsieur Adamou MOUSSA, a salué la portée symbolique et pratique de cette cérémonie et encouragé la poursuite des actions de l'Institution dans un esprit d'excellence et d'ouverture.

Le moment central de la journée a été consacré à la graduation de la première promotion des formations diplômantes, consacrant la réussite de soixante-neuf (69) auditeurs, issus des cursus du Certificat en Arbitrage OHADA (CAO), du Diplôme de

Spécialité en Gouvernance des Entreprises (DSGE) et du Diplôme de Spécialité en Procédures OHADA (DSPO). Ces diplômes couronnent un parcours de formation exigeant, alliant rigueur académique et professionnalisation, et marquent une étape structurante dans le développement de l'offre pédagogique de l'ERSUMA.

Dans une logique d'excellence et de reconnaissance du mérite, les majors de promotion par filière ont été distingués par l'attribution de trophées, de présents, de lots d'ouvrages pédagogiques et scientifiques, ainsi que de plusieurs avantages, notamment une participation gratuite et intégralement prise en charge à la 4^e édition du Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre (FIPROD) prévue à Casablanca en 2026, une participation gratuite à une formation du catalogue 2026, un abonnement annuel 2026 à la Revue de l'ERSUMA et au BEPP, ainsi qu'un bon de réduction de 10 % à la Librairie de l'ERSUMA.

La cérémonie a bénéficié d'une large diffusion multicanale, traduisant la volonté de l'ERSUMA d'assurer une accessibilité maximale à cet événement majeur. Retransmise en direct sur Zoom, YouTube et Facebook, elle a enregistré 370 participants connectés via Zoom, 524 vues sur YouTube et environ 4 700 vues sur Facebook, en complément d'une participation d'environ 255 personnes en présentiel au siège de l'ERSUMA. Les activités se sont achevées par une visite des stands et services de l'ERSUMA, par la célébration du 32^e anniversaire de l'OHADA organisée dans la soirée à l'Hôtel Novotel de Cotonou, puis, le 18 octobre 2025, par une visite touristique guidée à Ouidah offerte aux auditeurs diplômés.

Cette cérémonie restera comme un jalon majeur de l'histoire de l'ERSUMA, consacrant l'entrée effective des formations diplômantes OHADA dans le paysage académique et professionnel africain.



RÉALISATION EFFECTIVE DES SESSIONS DE FORMATION SUR DEMANDE DE L'UCP-TRANSFORME EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



L'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) informe le public de la réalisation effective de huit (08) sessions de formation en République Démocratique du Congo (RDC), dans le cadre du Projet TRANSFORME, mises en œuvre en partenariat avec la Commission Nationale OHADA (CNO) de la RDC, avec l'appui de l'Unité de Coordination du Projet (UCP-TRANSFORME) et le financement de la Banque mondiale, conformément au contrat n° ZR-TRANSFORME-463140-CS-CDS et à son avenant.

Ces formations se répartissent en deux grands cycles complémentaires, portant respectivement sur les modes alternatifs de règlement des différends (MARD) et sur les procédures OHADA, et ont été organisées dans plusieurs villes stratégiques du territoire congolais.

Au total, les huit (08) sessions de formation ont réuni 258 participants, composés notamment de magistrats, greffiers, huissiers de justice, avocats, responsables de centres

d'arbitrage et de médiation, experts-comptables et cadres des administrations publiques, issus des juridictions et institutions des provinces concernées. Les travaux se sont déroulés dans une dynamique interactive et participative, unanimement saluée par les auditeurs.

À travers la mise en œuvre de ces activités de renforcement des capacités, l'ERSUMA, la République démocratique du Congo, la CNO-RDC et l'UCP-TRANSFORME réaffirment leur engagement commun en faveur du renforcement durable des capacités des acteurs judiciaires de la RDC, en vue de promouvoir une application harmonieuse, efficace et moderne du droit des affaires OHADA.

L'ERSUMA remercie l'ensemble des autorités nationales, des juridictions, des barreaux et ordres professionnels, des partenaires institutionnels et financiers, ainsi que tous les participants, pour leur mobilisation et leur collaboration exemplaires.



Statistiques des participants aux formations de l'ERSUMA par année de 1999 - 2025

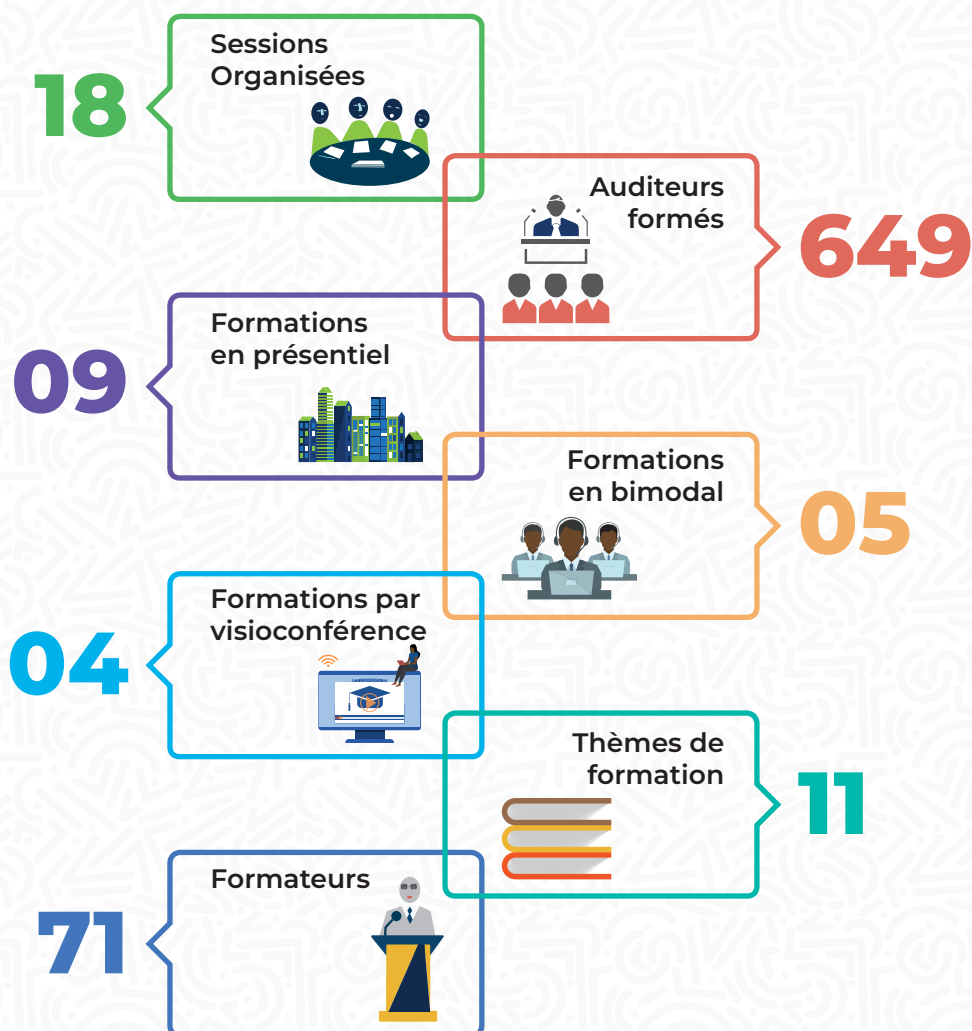
Année	Nombres de sessions	Nombres de participants
1999	2	82
2000	2	29
2001	8	337
2002	14	620
2003	12	631
2004	15	843
2005	2	75
2006	5	182
2007	3	115
2008	20	648
2009	8	273
2010	22	726
2011	23	1448
2012	9	433
2013	7	334
2014	9	316
2015	6	335
2016	3	161
2017	9	356
2018	36	642
2019	32	1.304
2020	25	4.314
2021	23	1.208
2022	34	1.215
2023	17	1 684
2024	15	1 083
2025	18	649
Total	376	20 438



ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en África del Derecho de los Negocios
Organização para a Harmonização em África do Direito dos Negócios

Nos formations courtes **2025** en chiffres



Pays de formation



Bénin



Burundi



Côte d'Ivoire



RDC



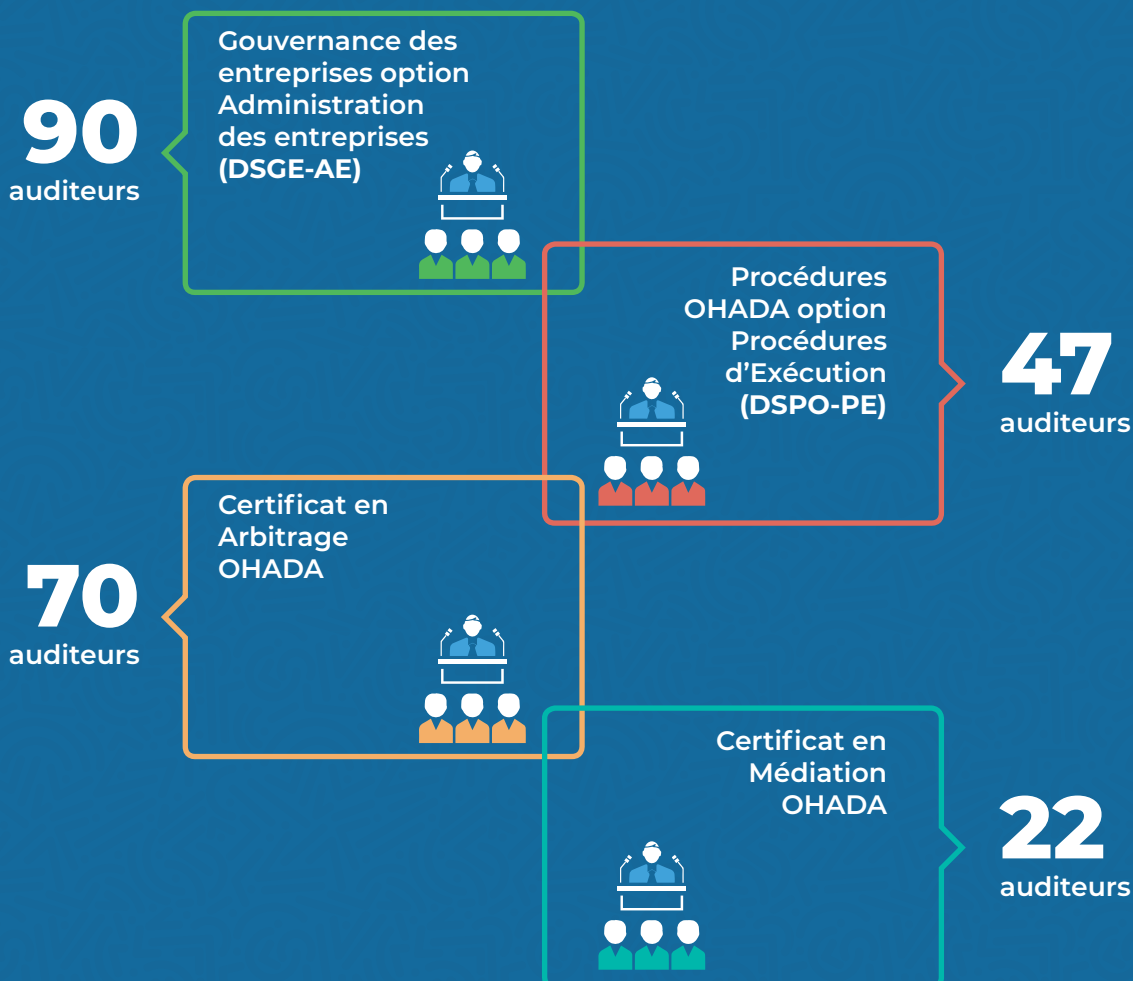
Sénégal



ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en África del Derecho de los Negocios
Organização para a Harmonização em África do Direito dos Negócios

Les diplômes de spécialité et certificats **2025-2026** en chiffres



PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE FORMATION 2026

L'offre de formation proposée par l'ERSUMA au titre de l'année 2026 est structurée autour de formations de longue durée qui sont des formations diplômantes, certifiantes et celles de courte durée, conçues pour répondre aux besoins différenciés des praticiens, des institutions et des acteurs économiques de l'espace de l'OHADA.

Formations diplômantes et certifiantes

Les Diplômes de Spécialité et Certificats en droit OHADA (DSC), ouverts depuis 2024, se poursuivent à partir de janvier 2026 avec l'ouverture des candidatures pour la cohorte 2026-2027. Ces formations visent un approfondissement structuré et progressif des compétences dans des domaines clés du droit OHADA.

Les programmes proposés portent notamment sur la Gouvernance des entreprises, les Procédures d'exécution, ainsi que sur l'Arbitrage et la Médiation en droit OHADA. Ils s'adressent à des professionnels souhaitant renforcer leur expertise technique et accéder à des fonctions spécialisées dans les domaines du conseil, du règlement des différends et de la gouvernance juridique des entreprises.

Conçus en lien étroit avec le monde socioprofessionnel, ces cursus de longue durée combinent enseignements théoriques, méthodologiques et pratiques, dans une approche orientée vers l'acquisition de compétences opérationnelles.

Formations courtes

En complément des formations diplômantes, l'ERSUMA propose en 2026 neuf (09) formations continues, organisées sous forme de sessions de courte durée. Parmi celles-ci figurent trois (03) matinées de formation correspondant à des formats pédagogiques allégés et ciblés. Les formations de courte durée portent sur des thématiques actuelles et spécialisées, en lien avec l'évolution des pratiques juridiques, économiques et financières dans l'espace OHADA. Elles sont destinées aux praticiens du droit et du chiffre, aux cadres du secteur public et privé, ainsi qu'à toute personne souhaitant actualiser ou approfondir ses connaissances sur des sujets

précis.

Ces formats courts visent un perfectionnement ciblé sur des problématiques techniques précises, dans une logique d'appropriation rapide et opérationnelle des outils juridiques. L'ensemble des formations de courte durée est animé par des équipes pédagogiques composées d'un binôme universitaire-praticien, garantissant l'articulation entre rigueur scientifique et expérience professionnelle. Elles sont précédées d'un questionnaire de préformation permettant d'identifier les attentes des participants et font l'objet d'une évaluation à l'issue de chaque session.

Sauf indication contraire, les formations de courte durée sont organisées en mode bimodal, associant présentiel et visioconférence.

Les matinées de formation quant à elles sont des sessions généralement organisées sur une demi-journée, qui abordent des thématiques précises et actuelles. Leur format court permet aux participants de se former et d'acquérir des techniques et méthodes concrètes et précises sans interrompre pendant longtemps, leurs activités professionnelles. Bien qu'arrimées à certaines sessions de formation continue, elles font l'objet d'une inscription distincte et peuvent être suivies indépendamment.

Les formations sont programmées dans différents États, en tenant compte de la répartition géographique des États parties et des besoins exprimés. Elles sont présentées dans le présent catalogue par ordre chronologique de réalisation. Chaque formation fait l'objet d'une présentation détaillée disponible sur les différentes plateformes institutionnelles. Les inscriptions, tant pour le présentiel que pour la visioconférence, sont centralisées sur la plateforme de gestion des activités de l'ERSUMA, SIGWEB.

Formations sur demande et à la carte

Dans le cadre de demandes de contrats spécifiques ou de partenariats, les institutions, entreprises et organisations professionnelles peuvent solliciter l'ERSUMA pour labelliser, concevoir et mettre en œuvre des formations sur demande. Certains thèmes sont proposés en formation à la carte. La souscription aux formations à la demande ou à la carte se fait par courriel adressée à ersuma@ohada.org

FORMATION 1 CODE : ERS2026-F1	Pratique de l'andragogie et techniques d'animation des formations hybrides	
Frais de formation 240.000 FCFA Présentiel 120.000 FCFA Visioconférence	Date Durée Lieu / Canal Public cible	23 au 26 Février 2026 Quatre (04) jours En présentiel à Porto-Novo, Siège de l'ERSUMA (Bénin) / Visioconférence / Multisites avec les centres de formations judiciaires Formateurs, magistrats, avocats, notaires, greffiers, huissiers de justice, juristes d'entreprises, cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, et toutes personnes intéressées.
FORMATION 2 CODE : ERS2026-F2	Financement des infrastructures en Afrique : structuration juridique et modélisation financières des PPP	
Frais de formation 180.000 FCFA Visioconférence	Date Durée Lieu / Canal Public cible	23 au 26 Mars 2026 Quatre (04) jours Visioconférence Juristes d'entreprise, analystes financiers, professionnels de l'investissement, professionnels du droit et du Chiffre, Ordres professionnels, chargés d'affaires, investisseurs, magistrats, avocats, notaires, greffiers, huissiers de justice et toutes personnes intéressées.
FORMATION 3 CODE : ERS2026-F3	Recouvrement amiable de créances : bonnes pratiques, due diligence, négociation et médiation	
Frais de formation 270.000 FCFA Présentiel 135.000 FCFA Visioconférence	Date Durée Lieu / Canal Public cible	21 au 23 Avril 2026 Trois (03) jours En présentiel à Douala (Cameroun) / Visioconférence Médiateurs, arbitres, négociateurs, agents de recouvrement, juristes d'entreprise, juristes de banque, chefs d'entreprises, professionnels du droit et du Chiffre, Ordres professionnels, huissiers de justice, magistrats, avocats, notaires, greffiers et toutes personnes intéressées.
MATINÉE DE FORMATION 3 CODE : ERS2026-F3MAT	Ingénierie contractuelle et traitement des litiges relatifs au bail à usage professionnel	
Frais de formation 50.000 FCFA Présentiel 50.000 FCFA Visioconférence	Date Durée Lieu / Canal Public cible	24 Avril 2026 Un (01) jour En présentiel à Douala (Cameroun) / Visioconférence toutes personnes intéressées.

FORMATION 4 CODE : ERS2026-F4	Maîtriser les opérations du capital-investissement en Afrique	
Frais de formation 270.000 FCFA Présentiel 135.000 FCFA Visioconférence	Date Durée Lieu / Canal Public cible	15 au 17 Juin 2026 Trois (03) jours Lomé (Togo) / Visioconférence Juristes d'entreprise, chefs d'entreprises, professionnels du droit et du Chiffre, analystes financiers, chargés d'affaires, investisseurs, professionnels de l'investissement, Ordres professionnels, magistrats, avocats, notaires, greffiers, huissiers de justice et toutes personnes intéressées.
MATINÉE DE FORMATION 4 CODE : ERS2026-F4MAT	Initiation aux techniques de structuration des entreprises dans l'espace OHADA	
Frais de formation 50.000 FCFA Présentiel 50.000 FCFA Visioconférence	Date Durée Lieu / Canal Public cible	18 Juin 2026 Un (01) jour Lomé (Togo) / Visioconférence Juriste d'entreprise, chefs d'entreprises, professionnels du droit et du chiffre, agents et cadres d'entreprise, membres de chambres de commerce et d'industrie, avocats, notaires, membre de conseil d'administration et toutes personnes intéressées.
FORMATION 5 CODE : ERS2026-F5	Gouvernance des entreprises à participation publique en Droit OHADA	
Frais de formation 240.000 FCFA Présentiel 120.000 FCFA Visioconférence	Date Durée Lieu / Canal Public cible	13 au 16 Juillet 2026 Quatre (04) jours Siège de l'ERSUMA à Porto-Novo (Bénin) / Visioconférence Présidents du Conseil d'Administration (PCA), Directeurs Généraux (DG), Directeurs Généraux Adjointes (DGA), membres des conseils d'administration des sociétés d'État, Avocats, notaires, greffiers, huissiers de justice et agents d'exécution, chefs d'entreprises, juristes d'entreprises, cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles et toutes personnes intéressées.
Certificats OHADA 2025-2026	• Soutenance en présentiel des Auditeurs en Certificats (CMO et CAO) • Activités de simulation (CMO et CAO)	
Présentiel	Date Durée Lieu / Canal Public cible	27 au 31 Juillet 2026 Trois (04) jours Présentiel / Centre d'Arbitrage / Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) / Abidjan (Côte-d'Ivoire) Auditeurs des Certificats OHADA de l'ERSUMA

RENTREE DSC 2026-2027	• Certificat en Arbitrage OHADA (CAO) • Certificat en Médiation OHADA (CMO)	
Visioconférence	Date Lundi 14 Septembre 2026 Durée Un (01) jour Lieu / Canal Visioconférence Public cible Candidats retenus par l'ERSUMA	

Soutenances DSC 2025-2026	Soutenances en lignes des Auditeurs en Diplôme de spécialité OHADA	
Présentiel	Date 21 au 25 Septembre 2026 Durée Cinq (05) jours Lieu / Canal Présentiel Siège de l'ERSUMA à Porto-Novo (Bénin) / Visioconférence Public cible Auditeurs concernés	
Visioconférence		

RENTREE DSC 2026-2027	• Diplôme de Spécialité en Gouvernance des Entreprises Option Administration des entreprises (DSGE-AE) • Diplôme de Spécialité en Procédures OHADA Option - Procédures d'exécution (DSPO-PE)	
Visioconférence	Date Lundi 28 Septembre 2026 Durée Un (01) jour Lieu / Canal Visioconférence Public cible Candidats retenus par l'ERSUMA	

formation 6 CODE : ERS2026-F6	Théorie et Pratique du droit islamique des affaires : contrats et sukuk	
Frais de formation 270.000 FCFA Présentiel 135.000 FCFA Visioconférence	Date 26 au 28 Octobre 2026 Durée Trois (03) jours Lieu / Canal Présentiel à Dubaï (Emirats Arabes Unis) Public cible Directeur financier, auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissements, gérant de portefeuille, gestionnaire de patrimoine, expert indépendant, actuair, courtier, rédacteur de contrat en assurances, agent général d'assurances, souscripteur, expert indépendant, juristes d'entreprises, juristes de banques, juristes d'assurances, avocats, notaires, universitaires et toutes personnes intéressées.	

MATINÉE DE FORMATION 6 CODE : ERS2026-F6MAT		Théorie et Pratique des contrats d'assurance islamique takaful	
Frais de formation 50.000 FCFA Présentiel 50.000 FCFA Visioconférence	Date	29 Octobre 2026	
	Durée	Un (01) jour	
	Lieu / Canal	Présentiel à Dubaï (Emirats Arabes Unis)	
	Public cible	Professionnels du secteur bancaire islamique, agents et courtiers en assurance, cadres et gestionnaires de compagnies d'assurances, consultants et experts en finance islamique, Imams et leaders religieux qui accompagnent les communautés dans les choix financiers conformes à la Sharia et toutes personnes intéressées.	

GRADUATIONS DSC 2025-2026		Journée Portes ouvertes de l'ERSUMA / Remise des Diplômes et Certificats aux Lauréats	
Gratuit Présentiel Gratuit Visioconférence	Date	19 et 20 novembre 2026	
	Durée	Deux (02) jours	
	Lieu / Canal	Présentiel à Porto-Novo (Bénin) / Visioconférence	
	Public cible	Les lauréats et tout public intéressé	



Deux labels, un même standard d'excellence



QUALIFOR-ERSUMA SESSION

Certification de la qualité des sessions de formation continue. Elle garantit un transfert de compétences optimal, une pédagogie adaptée et une évaluation rigoureuse.



QUALIFOR-ERSUMA CENTRE

Accréditation des centres de formation partenaires. Ce label certifie que l'établissement respecte les normes logistiques et pédagogiques d'excellence de l'ERSUMA.

Pour toute information complémentaire, écrire à

➤ ersuma@ohada.org



ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en África del Derecho de los Negocios
Organização para a Harmonização em África do Direito dos Negócios

FORMATIONS DIPLOMANTES EN DROIT OHADA

RENTRÉE 2026

CERTIFICAT EN ARBITRAGE OHADA (CAO)

CERTIFICAT EN MÉDIATION OHADA (CMO)

**DIPLOME DE SPÉCIALITÉ EN
GOUVERNANCE DES ENTREPRISES (DSGE)
OPTION ADMINISTRATION DES
ENTREPRISES**

**DIPLOME DE SPÉCIALITÉ
EN PROCÉDURES OHADA (DSPO)
OPTION PROCÉDURES D'EXÉCUTION**

CALENDRIER PÉDAGOGIQUE PRÉVISIONNEL 2026-2027

DÉPÔT DES DEMANDES D'INSCRIPTION

1^{er} FÉVRIER AU 30 MAI 2026

APPRENTISSAGE DANS L'ENVIRONNEMENT
NUMÉRIQUE DE FORMATION (ENF) DE
L'ERSUMA

1^{er} SEPTEMBRE 2026

DÉMARRAGE DES ENSEIGNEMENTS CAO / CMO

14 SEPTEMBRE 2026

DÉMARRAGE DES ENSEIGNEMENTS
DS-OHADA-GE/AE ET DSPO/PE

28 SEPTEMBRE 2026

FIN DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE

29 MAI 2027 POUR LE CAO ET CMO
10 JUILLET 2027 POUR LE DSGE-AE
ET LE DSPO/PE

**CÉRÉMONIE DE REMISE DES DIPLÔMES
ET CERTIFICATS**

**AU SIÈGE DE L'ERSUMA À PORTO-NOVO
(BÉNIN)**

ERSUMA, Ouando, Carrefour Cinquantenaire
Route de Pobè, 02 B.P 353 Porto-Novo / Bénin
Tél. : (229) 01 97 97 05 37
E-mail: ersuma@ohada.org
<https://ersuma.ohada.org>

NOS OFFRES DE SPONSORING DE NOS FORMATIONS



SPONSOR GOLD

1 500 000 FCFA

L'ERSUMA vous accorde

Publicité de votre institution dans un (01) numéro du BULLETIN ERSUMA de PRATIQUE PROFESSIONNELLE (BEPP) et dans une (01) parution de la REVUE de l'ERSUMA de l'année en cours (01 page).

Sponsoring ou partenariat mentionné dans le communiqué de l'activité et diffusé sur tous les canaux de communication (sites web OHADA, UNIDA, pages Facebook, LinkedIn).

Deux (02) bons de réduction de 10% des frais de participation à deux (02) sessions de formation. Insertion de votre logo bien mis en évidence dans le flyer de la formation sponsorisée, au catalogue 2026

ainsi que sur tous les supports promotionnels, le site web de l'institution et reconnaissance publique en tant que sponsor gold lors des discours d'ouverture et de clôture par l'ERSUMA.

Une (01) intervention lors des cérémonies d'ouverture et/ ou de clôture.

Publicité sur le lieu de vente (PLV) : exclusivité dans le secteur d'activité, disposition de 02 roll-ups sur les lieux de la formation, 01 stand d'exposition dédié offert (branding à la charge du sponsor) et distribution d'étrennes aux participants.or) et distribution d'étrennes aux participants.

SPONSOR SILVER

1 000 000 FCFA

L'ERSUMA vous accorde

Publicité de votre institution dans un (01) numéro du BULLETIN ERSUMA de PRATIQUE PROFESSIONNELLE (BEPP) de l'année en cours (01 page).

Sponsoring ou partenariat mentionné dans le communiqué de l'activité et diffusé sur tous les canaux de communication (sites web OHADA, UNIDA, pages Facebook, LinkedIn).

Un (01) bon de réduction de 10% des frais de participation à une (01) session de formation. Insertion de votre logo dans le flyer de la formation sponsorisée, au catalogue 2026 et sur tous les

supports promotionnels, sur le site web de l'institution et reconnaissance publique en tant que sponsor silver lors du discours d'ouverture par l'ERSUMA.

Une (01) intervention lors de la cérémonie de clôture. Publicité sur le lieu de vente (PLV) : Disposition d'un (01) roll-up sur les lieux de la formation et distribution d'étrennes aux participants.

SPONSOR BRONZE

500 000 FCFA

L'ERSUMA vous accorde

Publicité de votre institution dans un (01) numéro du BULLETIN ERSUMA de PRATIQUE PROFESSIONNELLE (BEPP) de l'année en cours (1/2 page).

Sponsoring ou partenariat mentionné dans le communiqué de l'activité et diffusé sur tous les canaux de communication (sites web OHADA, UNIDA, pages Facebook, LinkedIn).

Insertion de votre logo dans le flyer de la formation sponsorisée au catalogue 2026 et sur tous les supports promotionnels, le site web de l'institution et reconnaissance publique en tant que sponsor bronze lors du discours d'ouverture par l'ERSUMA

EXPOSITION OUVRAGES

50 000 FCFA

Pendant toute la durée
de la formation

Branding à la charge
du client

STAND D'EXPOSITION

300 000 FCFA

Pendant toute la durée
de la formation

Branding à la charge
du client

**PARTENAIRE DE PROXIMITE DE L'ERSUMA EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO-KINSHASA**



Immeuble Gécamines (ex-Soxacom), Boulevard du 30 Juin, 1er étage (Niveau Mezzanine),
Kinshasa/Gombe

Téléphones : **+243 842277670 - 0813921756 - 0891684229 - 0810 620 502**

Courriel : **cabinet.lwanga.associes@gmail.com**

**PARTENAIRE DE PROXIMITÉ
DE L'ERSUMA AU MALI**



Hamdallaye ACI 2000 près AIR FRANCE - Immeuble Mamadou CAMARA 1^{er} étage - Boîte Postale : 3200
téléphone fixe: (+223) **20 23 19 25** - Mobile : (+223 **79 28 98 00**)
Courriels : info@notaire-sy.com aminata@notaire-sy.com

**Les
activités
de
recherche
et de
documentation**



TENUE EFFECTIVE DE LA 1^{ÈRE} EDITION DE LA SEMAINE DE L'ARBITRAGE, DE LA JUSTICE ET DE L'INFORMATION COMMERCIALE (SAAJIC)



L'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), en collaboration avec le Secrétariat Permanent et la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), a organisé, du 29 septembre au 03 octobre 2025, la 1^{ère} édition de la Semaine Africaine de l'Arbitrage, de la Justice et de l'Information Commerciales (SAAJIC), manifestation d'envergure internationale dédiée au renforcement de la justice commerciale, à la promotion des modes alternatifs de règlement des différends et à l'amélioration de l'information commerciale en Afrique.

La cérémonie officielle d'ouverture, tenue le 29 septembre 2025 au Dôme du Sofitel Hôtel de Cotonou, a réuni près de 300 participants en présentiel, en présence des autorités gouvernementales de la République du Bénin, des institutions judiciaires nationales,

des autorités de l'OHADA, des représentations diplomatiques accréditées au Bénin, ainsi que de nombreux professionnels issus des professions juridiques et judiciaires et des auxiliaires de justice. Cette cérémonie a marqué le lancement officiel des travaux et rappelé l'importance stratégique de la SAAJIC dans la consolidation de la justice commerciale et de l'État de droit économique.

À l'issue de cette cérémonie, se sont tenues, les 29 et 30 septembre 2025, au Sofitel Hôtel de Cotonou, les journées de concertation de la CCJA avec les juridictions nationales de cassation, les juridictions commerciales nationales et les juridictions communautaires, autour des enjeux de la justice commerciale. Ces concertations ont réuni 64 participants, issus des hautes juridictions de cassation des États membres de l'OHADA, ainsi que des États invités, notamment le Maroc, le Burundi et Madagascar.

Dans le prolongement de ces échanges institutionnels, la SAAJIC a été marquée par la tenue, les 01 et 02 octobre 2025, de deux activités scientifiques majeures organisées en mode bimodal au Complexe judiciaire de Cotonou.

Il s'agit, d'une part, de l'Atelier international sur le thème : « Pour une gouvernance concertée de la gestion intégrée des fichiers du RCCM OHADA », qui a rassemblé 189 participants, et, d'autre part, du Colloque international sur le thème : « La place du juge étatique dans la promotion des modes alternatifs de règlement des différends », ayant enregistré la participation de 117 acteurs issus des milieux judiciaires, universitaires et professionnels.

La SAAJIC a également été marquée par la tenue de l'audience foraine de la CCJA, organisée le 02 octobre 2025 dans les locaux

de la Cour suprême du Bénin à Porto-Novo, laquelle a connu la participation en présentiel de 100 personnes. Cette audience a constitué un moment fort de rapprochement de la juridiction communautaire avec les justiciables et les acteurs judiciaires nationaux.

Les travaux de la SAAJIC ont pris fin par une visite touristique à Ouidah, offrant aux participants un cadre de détente et de convivialité propice au renforcement des liens professionnels.

Au total, la SAAJIC 2025 a enregistré la participation effective de 778 acteurs, confirmant ainsi son rayonnement, son

attractivité et son rôle structurant dans la promotion de la justice commerciale, de l'arbitrage, de la médiation et de l'information juridique dans l'espace OHADA. Les prochaines éditions sont attendues avec une envergure au moins équivalente.



TENUE EFFECTIVE DU COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE THEME « L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET L'AFRIQUE : REGARDS CROISÉS DES JURISTES, POLITISTES, ÉCONOMISTES ET SOCIOLOGUES »



L'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a organisé, les **22 et 23 octobre 2025, par visioconférence**, le Colloque international sur le thème : **«L'Intelligence artificielle et l'Afrique : regards croisés des juristes, politistes, économistes et sociologues»**.

La cérémonie officielle d'ouverture, tenue le 22 octobre 2025, a été ponctuée par des interventions institutionnelles, notamment celles du Directeur Général de l'ERSUMA et du représentant du partenaire du colloque, le Forum Intelligence Artificielle et Droit Africain. Elle a été enrichie par une leçon inaugurale de haute tenue du Professeur Abdoullah Cissé, ainsi que par le discours d'ouverture du Secrétaire Permanent de l'OHADA, qui ont rappelé avec force les enjeux stratégiques de l'intelligence artificielle pour l'Afrique et la nécessité d'un encadrement normatif adapté aux réalités africaines.

Les travaux se sont ensuite déployés autour de six (06) panels thématiques, offrant une analyse transversale et pluridisciplinaire de l'intelligence artificielle en Afrique. Les échanges ont notamment porté sur l'état des lieux et les applications de l'IA sur le continent, ses interactions avec le droit et la justice, ses implications économiques et

financières, ses effets sociaux et éthiques, ainsi que ses rapports avec les pouvoirs publics et les professions du droit et du chiffre. Ces panels ont réuni des universitaires de renom, des praticiens, des experts techniques et des décideurs, issus de plusieurs pays africains et européens, ainsi que des partenaires, favorisant des débats riches et des partages d'expériences particulièrement instructifs.

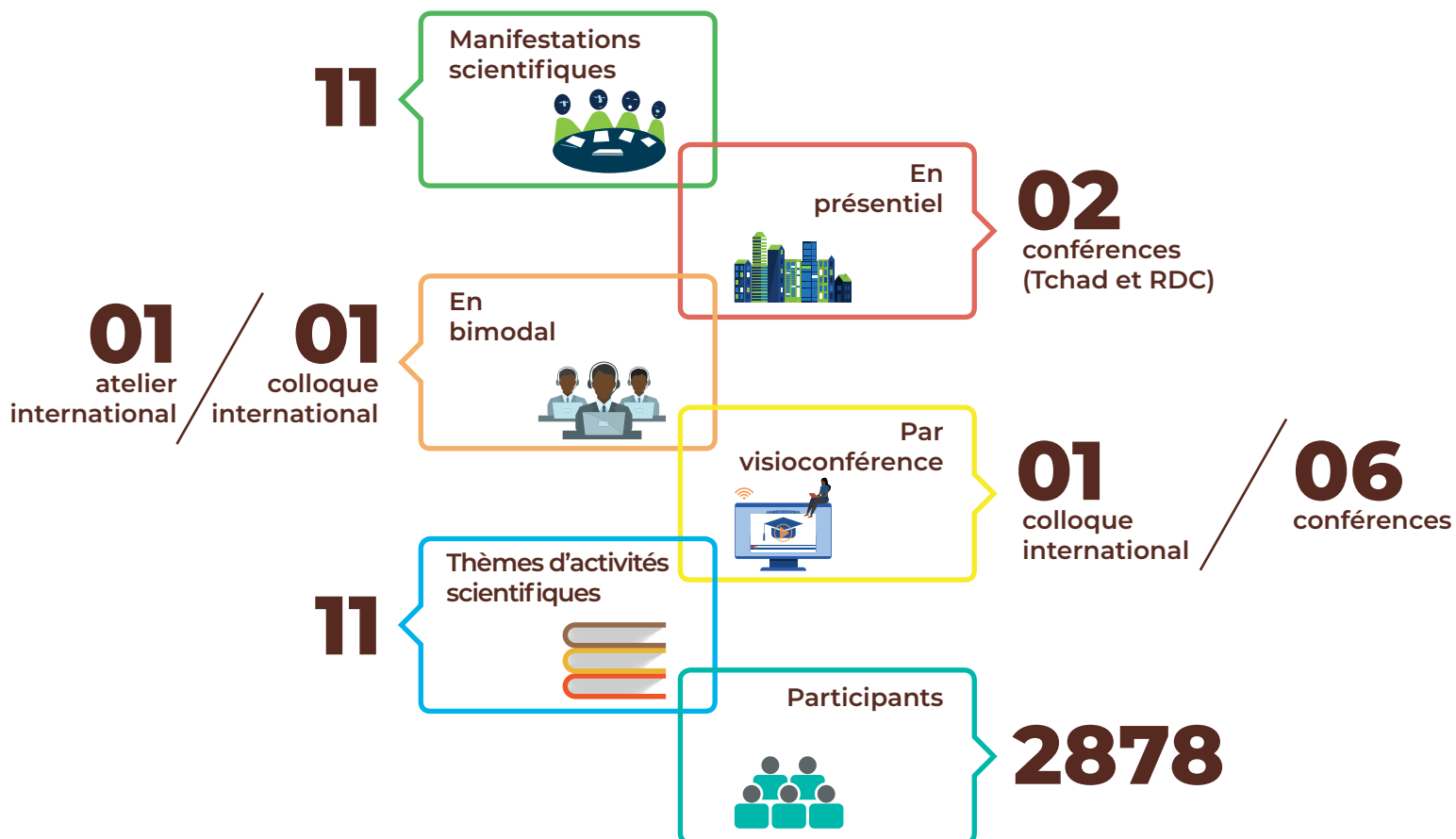
La cérémonie officielle de clôture, intervenue le 23 octobre 2025, a été marquée par la présentation du rapport général des travaux, assurée avec clarté et rigueur par le Professeur Akodah Ayewouadan.

Au total, le colloque a confirmé l'intérêt soutenu des milieux académiques, institutionnels et professionnels pour les enjeux liés à l'intelligence artificielle en Afrique. Cette rencontre scientifique a ainsi constitué un cadre fécond de réflexion et de dialogue, contribuant à nourrir le débat sur l'encadrement de l'IA et son articulation avec les objectifs de développement, de sécurité juridique et de gouvernance dans l'espace OHADA.

Statistiques des participants aux activités scientifiques de l'ERSUMA 2011 à 2025

Année	Nombre d'activités	Nombres de participants
2011	02	225
2019	03	461
2020	05	1093
2021	09	3127
2022	07	1429
2023	09	917
2024	07	2047
2025	11	2878
Total	53	12 177

Nos activités scientifiques **2025** en chiffres



PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES 2026

Au titre de l'année 2026, l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), École de droit des affaires de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), déploie un programme d'activités scientifiques visant à renforcer la réflexion, la recherche et la vulgarisation du savoir en droit des affaires OHADA et en droits communautaires africains. Ces activités participent à l'animation du débat doctrinal et à l'accompagnement des évolutions économiques, sociales et technologiques dans l'espace OHADA.

L'année 2026 marque une étape importante avec le lancement du programme des Chaires OHADA, destiné à accroître la visibilité de l'OHADA dans les milieux universitaires et scientifiques, à soutenir la production doctrinale et à encourager une réflexion approfondie sur les grandes problématiques contemporaines du droit des affaires en Afrique. Dans la même dynamique, l'ERSUMA initie également un Prix international de thèse OHADA, visant à encourager la recherche académique de haut niveau, à valoriser les jeunes chercheurs, à mettre en lumière la qualité de l'enseignement dans nos universités africaines et à renforcer la documentation juridique relative au droit OHADA.

Le programme scientifique 2026 comprend également six (06) conférences internationales, organisées par visioconférence, portant sur des thématiques actuelles et transversales telles que les investissements, les assurances, l'environnement, l'exécution des décisions de justice, les marchés financiers, l'audit et la comptabilité des sociétés coopératives, ainsi que les enjeux du numérique pour les professionnels du droit et du chiffre. Ouvertes à un large public, ces conférences constituent des cadres de vulgarisation

scientifique, de partage d'expériences et d'actualisation des connaissances.

La principale attractivité du calendrier scientifique de l'année 2026 est la quatrième édition du Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre (FIPROD) qui se tiendra du 20 au 23 mai 2026 à Casablanca (Maroc), en présentiel et par visioconférence, sur le thème : «Techniques contractuelles d'affaires en Afrique». Cette manifestation d'envergure internationale réunira juristes, universitaires, praticiens, experts du chiffre, décideurs publics et opérateurs économiques autour de panels, ateliers et tables rondes consacrés aux pratiques contractuelles et à la sécurisation des transactions. Le FIPROD 4 s'inscrit dans la continuité des éditions précédentes et confirme sa vocation de cadre privilégié de dialogue entre le monde académique et les milieux professionnels.

Les activités scientifiques de l'ERSUMA sont animées par des universitaires et des praticiens de haut niveau et privilégient des formats interactifs favorisant les échanges et les débats. Elles sont présentées dans le présent catalogue par ordre chronologique de réalisation et font l'objet, chacune, d'une présentation détaillée disponible sur le site officiel de l'OHADA.

Les modalités d'inscription et de participation sont accessibles sur la plateforme SIGWEB, qui centralise l'ensemble des inscriptions. Le présent programme ne prend pas en compte les activités scientifiques organisées dans le cadre de partenariats spécifiques. Toutefois, toute institution ou organisation peut solliciter l'expertise de l'ERSUMA pour la conception et l'animation de manifestations scientifiques organisées au siège de l'Institution, en tout autre lieu ou par visioconférence.

CONFÉRENCE 1 CODE : ERS2026-C1	Droit des affaires et protection de l'environnement en Afrique	
10.000 FCFA Attestation Gratuit Participation	Date Durée Lieu / Canal Public cible	05 Mars 2026 Un (01) jour Visioconférence Tout public
CONFÉRENCE 2 CODE : ERS2026-C2	Investissements et assurances en Afrique	
10.000 FCFA Attestation Gratuit Participation	Date Durée Lieu / Canal Public cible	19 Mars 2026 Un (01) jour Visioconférence Tout public
MANIFESTATION 1 CODE : ERS2026-M1	FORUM INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE, 4^{ème} édition (FIPROD 4)	
Frais de participation 360.000 FCFA Présentiel 180.000FCFA Visioconférence	Date Durée Lieu / Canal Public cible	20 au 23 Mai 2026 Quatre (04) jours Casablanca (Maroc) / Visioconférence. Visite touristique à Rabat. Tout public
CONFÉRENCE 3 CODE : ERS2026-C3	L'exécution des décisions de justice dans l'espace OHADA	
10.000 FCFA Attestation Gratuit Participation	Date Durée Lieu / Canal Public cible	11 Juin 2026 Un (01) jour Visioconférence Tout public

CONFÉRENCE 4 CODE : ERS2026-C4	Audit et comptabilité des sociétés coopératives	
10.000 FCFA Attestation Gratuit Participation	Date	06 Juillet 2026
	Durée	Un (01) jour
	Lieu / Canal	Visioconférence
	Public cible	Tout public
CONFÉRENCE 5 CODE : ERS2026-C5	Accompagnement des entreprises par les marchés financiers en Afrique	
10.000 FCFA Attestation Gratuit Participation	Date	01 Octobre 2026
	Durée	Un (01) jour
	Lieu / Canal	Visioconférence
	Public cible	Tout public
CONFÉRENCE 6 CODE : ERS2026-C6	Professionnels du droit et du chiffre à l'épreuve du numérique	
10.000 FCFA Attestation Gratuit Participation	Date	05 Novembre 2026
	Durée	Un (01) jour
	Lieu / Canal	Visioconférence
	Public cible	Tout public

PRÉSENTATION DU FORUM INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE (4^{ÈME} EDITION)

Le besoin de synergie interprofessionnelle dans la vie et la pratique du droit et du chiffre ainsi que l'apport considérable de l'interprofessionnalisme dans l'expansion des professions juridiques, judiciaires et comptables dans la vie des entreprises, est la résultante de l'institutionnalisation du Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre (FIPROD) par l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

Le FIPROD est une manifestation professionnelle qui se caractérise par sa diversité et son ouverture. C'est le lieu de rencontres et d'échanges qui réunissent tous les professionnels du droit et du chiffre, toutes professions confondues mais également les acteurs du monde économique. Il est le creuset le plus important des professionnels et des opérateurs économiques en ce qu'il les fédère autour d'un objectif commun à trois volets : expansion des professions juridiques, judiciaires et comptables, effectivité du Droit et efficience économique du Droit. La réalisation de cet objectif commun nécessite que tous les acteurs connaissent mutuellement leurs professions, leurs rôles, en déterminent les enjeux systémiques et travaillent en synergie pour assurer la sécurité juridique et judiciaire des investissements en Afrique. Le FIPROD se veut donc le trait d'union entre les professionnels du droit et du chiffre, les opérateurs économiques d'horizons, de domaines et de secteurs divers dont la collaboration est primordiale pour le développement de leur profession, la satisfaction des destinataires des services offerts et le développement économique du continent.

Après la 3^{ème} édition qui s'est tenue à

Yaoundé (Cameroun), du 22 au 25 mai 2024 sur le thème : « La Responsabilité Sociétale des Entreprises en Afrique », l'ERSUMA a décidé d'organiser la prochaine édition du FIPROD à Casablanca (Maroc), du 20 au 23 mai 2026 sur le thème : « **Techniques contractuelles d'affaires en Afrique** ».

Le contrat est l'instrument efficace par lequel l'entreprise peut se protéger contre les difficultés inhérentes à l'exécution d'une prestation, d'un marché ou d'un accord entre les parties. Ainsi, il est important pour la survie des entreprises, de comprendre les enjeux et d'avoir la maîtrise du contour des contrats qu'elles signent. Aussi est-il nécessaire de maîtriser les techniques pour concevoir et avoir entre les mains des instruments juridiques appropriés, susceptibles de sécuriser leurs relations d'affaires et les mettre à l'abri des aléas en temps normal et en temps de crise dans la vie des affaires et la gestion des contrats. En effet, la minimisation des risques a toujours été un objectif primordial pour les parties en relations d'affaires, et ce pour assurer une sécurité juridique, donc une certaine stabilité et prévisibilité dans leurs relations contractuelles. Avec le foisonnement des règles juridiques aussi bien au niveau communautaire qu'international, et la complexité des opérations qu'ils prévoient, les contrats d'affaires nationaux comme internationaux font face à des risques supplémentaires spécifiques à la mondialisation des échanges, poussant constamment les parties prenantes à la recherche des techniques contractuelles les plus efficaces. C'est dans cette dynamique que l'ERSUMA a voulu offrir un cadre d'échange et de partage d'expériences sur les techniques contractuelles d'affaires en Afrique. Cette rencontre vise à réfléchir sur les leviers juridiques, les armes nécessaires pour

bien concevoir, négocier et rédiger les contrats d'affaires afin de bien gérer, prévoir et anticiper l'exécution satisfaisante de ceux-ci.

Pour abriter la 4^{ème} édition du FIPROD, le choix de l'ERSUMA s'est porté sur le Royaume du Maroc. Ce choix s'inscrit dans une démarche de rapprochement entre l'OHADA et le Maroc en vue de son adhésion à l'Organisation. En effet, depuis la rencontre scientifique organisée le jeudi 26 octobre 2017 par le barreau de Casablanca et la Fondation de la Mosquée Hassan II sur le thème « Vers une harmonisation du Droit des affaires marocain et le droit OHADA », il s'est peaufiné une certaine hypothèse concernant le principe formel d'adhésion du Maroc à l'OHADA. Parallèlement, l'ERSUMA dans sa politique de vulgarisation du droit OHADA au-delà de son espace et pour faire la promotion des modes alternatifs de règlements de différends, a initié et organisé avec l'appui technique de son partenaire HJK, une première session de formation sur la «Pratique de l'arbitrage et de la médiation dans l'espace OHADA : approches et méthodes pour une efficacité du règlement des différends» du 24 au 27 octobre 2017 à Casablanca, et une deuxième session sur le thème : « La pratique de la médiation : outils et techniques pour une meilleure efficacité de règlement des différends » les 10 et 11 mai 2018 à Rabat sur demande de l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE). Quelques mois plus tard, elle initia et organisa à Casablanca, du 08 au 10 octobre 2018 une session de formation sur le thème : « Le transport routier dans l'espace OHADA : comment mettre à profit l'Acte uniforme relatif au transport de marchandises par route ? ». Elle a, par ailleurs, multiplié les partenariats non seulement avec les Institutions d'État marocaines mais également avec les différents ordres professionnels juridiques

tout en accompagnant l'Union Africaine des Huissiers de Justice (UAHJ) dont le siège se trouve à Casablanca.

L'adhésion du Maroc est vivement souhaitée car elle permettrait une meilleure sécurité juridique et judiciaire aux entreprises marocaines implantées dans l'espace OHADA et par ailleurs sur le continent ainsi qu'une meilleure visibilité et garantie de leurs investissements. Toute chose qui ne ferait que "booster" les échanges commerciaux dans notre espace communautaire.

Le thème de la 4^{ème} Edition du FIPROD intéresse aussi bien les opérateurs économiques, les universitaires, les experts-consultants, que les professionnels du droit et du chiffre qui accompagnent au quotidien les entreprises dans l'atteinte de leurs objectifs. Cette édition offre, en outre, aux prestataires de services et fournisseurs un cadre de promotion des outils juridiques et solutions innovantes d'exercice de l'activité des professionnels du droit et du Chiffre auprès des professionnels et institutions participant aux travaux.

Le Forum constitue donc un espace de communication pour le renforcement de la visibilité et de la notoriété commerciales des entreprises partenaires non seulement au niveau régional mais également international. Pour cette 4^{ème} édition, plusieurs catégories de parrainage et ou de sponsoring sont proposées.

Les organisations régionales et sous-régionales, organisations internationales, ordres professionnels, prestataires et fournisseurs intéressés peuvent contacter directement l'ERSUMA.



ERSUMA
École Régionale Supérieure de la Magistrature



Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en Africa del Derecho de los Negocios
Organização para a Harmonização do Direito dos Negócios em Africa

* **4^{ème}**
édition

FIPROD

Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre

Casablanca
(MAROC)



Du

20

au

23

MAI 2026

Thème:

Techniques contractuelles
d'affaires en Afrique *

NOS OFFRES DE SPONSORING DES CONFÉRENCES



SPONSOR GOLD

750.000 FCFA

L'ERSUMA vous accorde

Publicité de votre institution dans un (01) numéro du BULLETIN ERSUMA de PRATIQUE PROFESSIONNELLE (BEPP) de l'année en cours (1 page).

Sponsoring ou partenariat mentionné dans le communiqué de l'activité et diffusé sur tous les canaux de communication (sites web OHADA, UNIDA, pages Facebook, LinkedIn).

Deux (02) attestations gratuites à deux conférences par visioconférence.

Un (01) bon de réduction de 20% des frais de participation en présentiel pour toute manifestation scientifique au catalogue de l'année en cours.

Un (01) bon de réduction de 10% des frais de participation en présentiel pour toute formation au catalogue de l'année en cours.

Insertion de votre logo dans le flyer de la conférence sponsorisée au catalogue 2026.

Visibilité accrue avec un placement de logo bien en évidence sur tous les supports promotionnels, le site web de l'institution et reconnaissance publique en tant que sponsor gold lors des discours d'ouverture et de clôture.

SPONSOR SILVER

500.000 FCFA

L'ERSUMA vous accorde

Publicité de votre institution dans un (01) numéro du BULLETIN ERSUMA de PRATIQUE PROFESSIONNELLE (BEPP) de l'année en cours (1/2 page).

Sponsoring ou partenariat mentionné dans le communiqué de l'activité et diffusé sur tous les canaux de communication (sites web OHADA, UNIDA, pages Facebook, LinkedIn).

Une (01) attestation gratuite à une conférence par visioconférence.

Un (01) bon de réduction de 20% des frais de

participation en présentiel pour toute manifestation scientifique au catalogue de l'année en cours.

Insertion de votre logo dans le flyer de la conférence sponsorisée au catalogue 2026.

Visibilité intermédiaire avec un placement de logo en évidence sur tous les supports promotionnels, le site web de l'institution et reconnaissance publique en tant que sponsor bronze lors des discours d'ouverture.

SPONSOR BRONZE

250.000 FCFA

L'ERSUMA vous accorde

Publicité de votre institution dans un (01) numéro du BULLETIN ERSUMA de PRATIQUE PROFESSIONNELLE (BEPP) de l'année en cours (1/4 page).

Sponsoring ou partenariat mentionné dans le communiqué de l'activité et diffusé sur tous les canaux de communication (sites web OHADA, UNIDA, pages Facebook, LinkedIn).

Un (01) attestation gratuite à une conférence par visioconférence.

Insertion de votre logo dans le flyer de la conférence sponsorisée au catalogue 2026.

Visibilité intermédiaire avec un placement de logo en évidence sur tous les supports promotionnels, le site web de l'institution et reconnaissance publique en tant que sponsor.

PROGRAMME DE CHAIRE OHADA

Un pôle d'excellence dédié à la recherche fondamentale et appliquée, favorisant la coopération académique internationale et enrichissant la documentation juridique communautaire.



Coopération

Cadre d'échanges dynamiques entre les universités et les instituts de recherche mondiaux.



Recherche

Promotion de la recherche fondamentale et appliquée sur le droit des affaires en Afrique.



Documentation

Veille documentaire et accès aux ressources juridiques de pointe pour les chercheurs.

Pour toute information complémentaire, écrire à

ersuma@ohada.org

SÉLECTION
D'OUVRAGES
EN VENTE À LA
LIBRAIRIE
DE L'ERSUMA



NOS PERIODIQUES



Revue de l'ERSUMA
Abonnement annuel :
17 000 FCFA
(2 numéros par an)

accessible au prix de
10 000 FCFA



Bulletin ERSUMA de pratique
professionnelle (BEPP)
Abonnement annuel :
30 000 FCFA
(12 numéros par an)

accessible au prix de
3 000 FCFA

EN DÉPÔTS VENTE



Droit et pratique des
sûretés réelles. 2^e éd.
de **KALIEU ELONGO**
Yvette Rachel

accessible au prix de
20 000 FCFA



OHADA Droit et pratique du
recouvrement et des voies
d'exécution 2024-2025 : Texte
commenté, jurisprudence annotée,
formulaires, modèles d'actes - À jour
des nouvelles dispositions de l'acte
uniforme de 2023, de **DOGUE Karel**
& **AGOSSADOU Jaïrus**

accessible au prix de
45 000 FCFA



Le nouveau droit
de l'arbitrage et la
médiation OHADA
de **KENFACK**
DOUAJNI Gaston

accessible au prix de
15 000 FCFA



Grand livre de la
comptabilité
financière de
MABUDU Joël

accessible au prix de
55 000 FCFA



La gouvernance des
entreprises publiques
au Bénin : l'exemple
du Roi Guézo de
Christophe
HINKATI

accessible au prix de
15 000 FCFA



Revue Camerounaise de
l'arbitrage, n° spécial.
Version 2024 de
KENFACK DOUAJNI
Gaston

accessible au prix de
17 000 FCFA

En 2025, treize (13) nouveaux ouvrages ont fait leur entrée à la Librairie :



Les valeurs mobilières dans l'espace OHADA du **Pr. NEMEHEU Robert**, édité par Les Éditions de l'ERSUMA

accessible au prix de
10 000 FCFA



Regards critiques sur la jurisprudence 2024 de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage CCJA : une analyse croisée de décisions emblématiques du **Dr. SILGA Valéry**

accessible au prix de
15 000 FCFA



Le droit OHADA des contrats de transport de marchandises par route en questions & réponses / sous la direction du **Pr. MBAYE Mayatta Ndiaye**

accessible au prix de
4 000 FCFA



Grand livre de la comptabilité des entités à but non lucratif de **MABUDU Joël**

accessible au prix de
35 000 FCFA



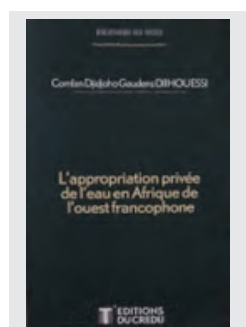
Le Droit du bail à usage professionnel dans l'espace OHADA en questions-réponses de **SEGLE Yadèlin Justin**

accessible au prix de
7 000 FCFA



L'avenir du contrat du travail entre ombres et lumière : les actes du colloque du 26 avril 2024. Sous la direction de **MONTCHO-AGBASSA Eric**

accessible au prix de
15 000 FCFA



L'appropriation privée de l'eau en Afrique de l'Ouest francophone de **DJIHOUESSI Comlan Djidjoh Gaudens**

accessible au prix de
25 000 FCFA



Droit et pratique du crédit et des garanties bancaires dans l'espace OHADA de **NDIAYE Ibrahima**

accessible au prix de
32 000 FCFA



Code des procédures de recouvrement et des voies d'exécution : à jour de la révision de l'**AUPSRVE** du 17 octobre 2023, édité par **FALIS Documentation**

accessible au prix de
50 000 FCFA



Droit OHADA des sûretés et des garanties du crédit, 1^{ère} édition de **MFINI Mon-espoir**

accessible au prix de
15 000 FCFA



Le droit et les droits : Introduction théorique à l'étude du droit, 2024 du Pr. **DJOGBENOU Joseph**

accessible au prix de
15 000 FCFA



Pratique d'audit fiscal, bancaire, des assurances et audit qualité du **Pr. LUNGONZO MBUY François**

accessible au prix de
90 000 FCFA



50 questions réponses droit constitutionnel et élections de **ANATO Alfred**

accessible au prix de
6 000 FCFA

JOUR 19 - 20 NOVEMBRE 2026 NÉES PORTES OU SIÈGE DE L'ERSUMA Porto-Novo (Bénin) VERTES

**&
REMISE DES
DIPLOMES ET
CERTIFICATS
AUX LAURÉATS
PROMOTION
2025-2026**



Public cible
Toute personne
intéressée

GRATUIT !



Visioconférence



PARTENAIRE DE PROXIMITE DE L'ERSUMA AU CAMEROUN



Cabinet d'avocat Me Pierre BOUBOU
Bonamoussadi Carrefour Eto'o Douala-Cameroun
Tél. : **+237 693 08 92 74 – 233 479 355**
Courriels : **pmboubou54@gmail.com / pmboubou@yahoo.fr**

**Les
innovations
du
Système
d'Information**



SIGWEB ERSUMA

(Système Intégré de Gestion
des WEBinaires de l'ERSUMA)

LES OUTILS NUMÉRIQUES AU SERVICE DES ACTIVITÉS DE L'ERSUMA

Dans un contexte marqué par l'appropriation croissante des technologies numériques, l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) a engagé une transition progressive et structurée vers des modalités de travail bimodales, associant présentiel et visioconférence. Cette évolution répond à la volonté de l'Institution de garantir la continuité, l'accessibilité et l'efficacité de ses activités au profit de son public cible.

Ainsi, au cours des années 2023, 2024 et depuis 2025, la quasi-totalité des activités de l'ERSUMA a été ouverte à la participation à distance. Cette transformation est le fruit du travail conduit par le Service du Système d'Information (SSI), qui a développé, depuis 2021, une plateforme web dédiée à la gestion automatisée des activités, notamment des formations et des manifestations scientifiques : le Système Intégré de Gestion des WEBinaires de l'ERSUMA (SIGWEB-ERSUMA), accessible à l'adresse <https://sigweb.ersuma.org>.

Intégrant le traitement des candidatures et la gestion des inscriptions aux formations diplômantes et certifiantes en droit OHADA, le SIGWEB-ERSUMA s'est imposé comme un outil central dans l'organisation et le suivi des activités de l'Institution. Il permet notamment la gestion des inscriptions, le paiement en ligne des frais de formation ou de participation, l'acquisition d'ouvrages et l'abonnement aux périodiques des Éditions de l'ERSUMA. Il assure également la génération automatique des attestations de participation.

Dans une logique de fiabilisation des données et d'amélioration du suivi des participations, l'ERSUMA a harmonisé ses procédures d'inscription conformément aux normes de gestion des données à caractère personnel.

Enfin, le SIGWEB intègre des solutions de paiement électronique par Mobile Money et cartes bancaires, dont la couverture s'étend progressivement aux différentes zones monétaires de l'espace OHADA, notamment l'UEMOA et la CEMAC, grâce aux agrégateurs retenus par l'ERSUMA.

À travers ces outils numériques, l'ERSUMA entend améliorer durablement la qualité de ses services, simplifier les démarches pour les participants et accompagner l'évolution des pratiques de formation et de recherche dans l'espace OHADA.



ENF-ERSUMA

(Espace Numérique de Formation de l'ERSUMA)

L'ERSUMA a lancé en 2024 son programme de formations diplômantes, les « Diplômes de Spécialités et Certificats en droit OHADA (DSC-OHADA) ». A cet effet et avec la montée en puissance des technologies éducatives numériques et dans le souci d'aligner cette nouvelle offre pédagogique sur les meilleures pratiques internationales, l'ERSUMA a lancé son Environnement Numérique de Formation (ENF). Conçu sur la base du système de gestion d'apprentissage Moodle, cet outil digital est accessible à l'adresse <https://enf.ersuma.org> et s'intègre à la charte graphique de l'OHADA, renforçant ainsi l'identité visuelle et institutionnelle de l'organisation.

Les cours dispensés sur l'ENF sont organisés en modules structurés, conçus pour offrir un apprentissage progressif et approfondi. Chaque module comprend :

- Des ressources pédagogiques interactives : documents, supports multimédias, quiz et exercices d'évaluation ;
- Des séances de discussions en direct via Zoom : grâce à une intégration avec la plateforme Zoom, les apprenants participent aux sessions synchrones.
- Des vidéos des séances live enregistrées : accessibles à tout moment sur la plateforme pour un apprentissage asynchrone, permettant aux apprenants de réviser à leur rythme ou de rattraper les sessions manquées.

Cette transformation numérique marque un tournant décisif pour l'ERSUMA, qui s'impose comme un acteur de référence dans les formations de haut niveau en droits des affaires en Afrique.



AVEC VOUS
DEPUIS

10 ANS



impact

SERVICES PLUS

Nos services :

APPUI & CONSEILS EN COMMUNICATION

- Élaboration, appui et mise en œuvre de stratégies
- Conception d'outils de communication
- Production audiovisuelle
- Communication digitale

APPUI & CONSEILS EN TRADE MARKETING

- Élaboration, appui et mise en œuvre d'actions commerciales
- Promotion produits et services
- Recrutement et coaching de la force de vente
- Acquisition clients

FORMATIONS ET ÉTUDES

- Formation dans divers domaines
- Enquête de satisfaction

Le choix de la performance !



96 40 30 31
96 77 56 68



Cotonou - Ouest,
Kindonnou, Lot 2186
Rue CEG le Nokoué

Modalités générales des activités



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS

Inscriptions

1. L'inscription aux formations et aux manifestations scientifiques de l'ERSUMA s'effectue en deux (02) étapes. D'une part, sur la plateforme du SIGWEB-ERSUMA, à l'adresse <https://sigweb.ersuma.org>, en cochant la case correspondante au mode de participation choisi, et d'autre part le versement effectif des frais de formation, de participation ou d'attestation. En ce qui concerne l'inscription sur SIGWEB, il est désormais rendu plus facile, car pour une première fois, l'auditeur est appelé à remplir le formulaire d'inscription tenant lieu de processus de création de son compte individuel sur la plateforme. Au cours de ce processus, il renseigne son adresse électronique et son mot de passe d'accès à son espace privé sur ladite plateforme. Ce sera désormais son unique compte pour participer à toute activité de l'ERSUMA. Pour chaque activité de l'ERSUMA, il se servira dudit compte pour se connecter au SIGWEB et procéder à son inscription sur la base du catalogue déployé sur la plateforme ou sur la base du communiqué correspondant publié sur le site web www.ohada.org et diffusé sur nos différents canaux (newsletters, mailings, Ohada.com, réseaux sociaux, ...).

2. L'inscription en ligne est individuelle et obligatoire pour tout participant en présentiel comme par visioconférence. Pour les participants d'une même entreprise ou organisation, chacun s'inscrit individuellement et l'interlocuteur en informe l'ERSUMA en précisant les identités et les adresses électroniques utilisées lors de l'inscription.

3. L'inscription sur SIGWEB vaut inscription provisoire. Elle devient caduque si les frais de formation/participation ne sont pas intégralement versés par les moyens de paiement disponibles. Le paiement des frais de formation ou de participation vaut inscription définitive.

4. Aucun auditeur ne peut participer à une activité à crédit. Les frais de formation ou de participation sont intégralement versés au

moment de l'inscription à la session, et au plus tard, vingt-quatre (24) heures avant le jour et heure de démarrage de la session de formation.

Toutes les plateformes d'inscription sont fermées vingt-quatre (24) heures avant le début de la formation. L'ERSUMA décline toute responsabilité face aux déconvenues qui résulteraient des paiements effectués après le délai de 24 heures avant le début de la session de formation.

L'ERSUMA accorde une réduction de :

- 10% pour les groupes d'au moins trois (3) personnes d'une même entreprise/organisation ;
- 40% pour les étudiants/doctorants/les professionnels stagiaires ci-après : avocat, huissier de justice, notaire, expert-comptable.

Le **demandeur** :

i. s'inscrit au préalable sur SIGWEB, soumet dans l'espace dédié sa demande de réduction au Directeur Général de l'ERSUMA et attache la pièce justificative du statut devant bénéficier de la réduction (attestation d'inscription ou carte d'étudiant valide, carte professionnelle) ;

iii. reçoit une réponse par courriel de l'ERSUMA. En cas d'accord, il recevra une notification suivie de la facture proforma indicative dont il devra s'acquitter par les moyens de paiement avant le début de l'activité ;

- 5% pour toute inscription définitive effectuée au plus tard dix (10) jours avant le début de l'activité. *Cette réduction ne s'applique pas aux étudiants, doctorants, professionnels stagiaires ni aux entreprises/organisations bénéficiant déjà des 10% de groupe.*

- Aucun auditeur ne peut s'auto-appliquer une réduction sur ses frais de participation. Toute demande de réduction se fait obligatoirement par écrit et par courriel adressé au Directeur Général à l'adresse : ersuma@ohada.org. La réduction n'est effectivement accordée qu'après la notification au demandeur, d'un avis favorable du Directeur Général de l'ERSUMA.

5. Le droit à toute réduction est perdu et vaut renonciation implicite en cas de paiement intégral de la session de formation

concernée. Aucune réclamation de réduction à posteriori n'est admise après encaissement de l'intégralité des sommes concernées.

6. Les frais de formation ou de participation en présentiel couvrent les supports et matériels pédagogiques et l'attestation y compris les pauses café et déjeuner durant l'activité. Les frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration sont à la charge de l'auditeur.

Les frais de formation ou de participation par visioconférence couvrent les supports et matériels pédagogiques y compris l'attestation. Les frais de connexion internet et de restauration sont à la charge de l'auditeur.

7. Le processus d'inscription via le SIGWEB génère et transmet automatiquement une facture proforma à l'auditeur via son adresse électronique utilisée pour créer son compte sur la plateforme. Pour les inscriptions groupées et sur demande expresse de l'entreprise ou l'organisation, une facture proforma peut être établie et transmise par l'ERSUMA.

Toute inscription définitive donne droit à l'établissement d'une facture correspondante par l'ERSUMA. La délivrance de la facture est automatisée. Le client ou l'auditeur reçoit par voie électronique sa facture dès validation de son paiement ou au plus tard le jour de la clôture de l'activité.

8. Le règlement des factures peut s'effectuer en ligne sur la plateforme de paiement sécurisée de l'ERSUMA par cartes bancaires et portefeuilles électroniques, par chèque certifié, chèque de banque, virement, transfert d'argent ou en espèces aux sièges de l'ERSUMA, de la CCJA et auprès de nos partenaires agréés. Dans le cas où le paiement est effectué par virement, une copie de l'ordre de virement, contresigné par la banque qui tient le compte à débiter ainsi que le code swift sont transmises sans délai à l'ERSUMA pour exploitation.

9. La session est indivise. Toute inscription concerne la totalité des dates de la session.

10. Lorsque l'inscription est définitive, l'auditeur inscrit ou l'organisme demandeur peut demander à l'ERSUMA la transmission d'une lettre d'invitation pour l'accomplissement des formalités administratives nécessaires. Dans tous les

cas, l'auditeur reçoit, pour toute inscription définitive, un courriel de confirmation d'inscription et de tenue de la session mentionnant les conditions particulières de son déroulement (lieu, canal, horaires, partenariats obtenus pour hébergement proche du lieu de l'activité).

11. Toute inscription provisoire ne pouvant plus être suivie du versement des frais de formation ou de participation doit faire l'objet d'une notification à l'ERSUMA par la personne inscrite en ligne pour prise en compte dans la détermination du nombre de places disponibles.

Toute inscription définitive annulée au plus tard huit (08) jours avant la date de démarrage de la session ouvre droit au remboursement des frais de formation ou de participation moyennant une retenue de 25% du montant initial. Toute annulation intervenue au-delà du délai ci-dessus mentionné est sans effet sur le montant dû ou perçu par l'ERSUMA.

Aucun remboursement n'est dû en cas d'absence totale ou partielle à une session, quel qu'en soit le motif.

Tout auditeur empêché peut se faire remplacer par un autre dans un délai de sept (07) jours au plus tard avant la date de démarrage de l'activité.

Toute session de formation est confirmée ou annulée au moins sept (07) jours avant la tenue de celle-ci. L'ERSUMA en informe tous les potentiels auditeurs qui se sont régulièrement inscrits sur la plateforme SIGWEB via leur adresse électronique d'inscription sur la plateforme.

Toute session de formation peut être annulée par l'ERSUMA suivant les cas de force majeure ci-dessous :

- insuffisance du nombre d'auditeurs pour la tenue régulière de la session ;
- crise sanitaire, politique ou sécuritaire pouvant mettre en péril la vie des auditeurs ;
- Etc.

Droits des auditeurs

12. Tout auditeur à une session organisée par l'ERSUMA a droit au kit pédagogique comprenant le programme, les supports et matériels pédagogiques et à l'attestation. Il participe de droit aux pauses café et déjeuner durant l'activité.

Tout auditeur en s'inscrivant autorise l'ERSUMA

à :

- collecter, stocker et traiter ses données personnelles pour les fins des activités de l'ERSUMA

- exploiter son image dans le cadre des communications de l'Institution.

Tout auditeur de l'ERSUMA a les droits suivants sur ses données personnelles :

- droit d'accès aux informations collectées;
- droit d'interrogation ;
- droit de modification ;
- droit de rectification ;
- droit à la portabilité ;
- droit d'opposition au traitement ;
- droit de suppression de données ;
- droit à l'oubli ;
- droit à réparation.

Vous pouvez exercer vos droits en écrivant, à ersuma@ohada.org .

Les données à caractère personnel recueillies par l'ERSUMA sont traitées de façon à en garantir une sécurité appropriée, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite conformément à la législation applicable.

Obligations des auditeurs

13. Tout auditeur régulièrement inscrit à une session de formation ou à une activité organisée par l'ERSUMA ou en partenariat est tenu de :

- Participer personnellement à la session ;
- Être assidu et ponctuel tout le temps du déroulé de la session ;
- Remplir et déposer ou soumettre par le canal approprié une fiche d'évaluation à la fin de l'activité ;
- Produire, à l'issue de l'activité un rapport à l'intention de la structure de désignation ou de sa structure d'appartenance professionnelle ;
- Avoir un comportement exemplaire durant la session.

Il est par ailleurs, formellement interdit à tout auditeur qui reçoit son lien individuel de participation par visioconférence, de le partager ou de le diffuser à tout autre auditeur ou au public. Tout contrevenant à cette obligation est passible des sanctions suivantes:

- fermeture du compte SIGWEB durant une période de 3 à 6 mois ;
 - interdiction de participer aux activités de l'ERSUMA pendant une période de 6 à 12 mois.
- En cas de récidive, l'auteur est signalé à sa

corporation ou sa structure de rattachement.

Responsabilité

14. L'ERSUMA s'engage à respecter les normes d'éthique les plus strictes dans l'organisation et la réalisation des formations et manifestations scientifiques qu'elle propose et à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. En cas d'annulation tardive de la formation, elle s'engage à réparer en nature les préjudices subis par les auditeurs ayant engagé des dépenses en vue de leur participation à la formation sous réserve d'une demande de réclamation adressée à l'ERSUMA sous quinzaine à compter de la date de notification de l'annulation.

15. Le contenu de la formation ou de la manifestation scientifique est élaboré par l'ERSUMA en collaboration avec les intervenants. Il fera l'objet d'une information détaillée pour toute inscription provisoire. Toute modification ou réajustement du programme sera communiqué aux auditeurs au début de la session.

16. L'auditeur s'inscrit en toute connaissance de cause à une activité de l'ERSUMA dont il a pris connaissance des thème, lieu, canal, durée ainsi que de la qualité et de l'expertise des intervenants. Il doit, dans tous les cas, se conformer à la Décision n°003 /2017/CA-ERSUMA/OHADA du 10 août 2017 portant charte des auditeurs de l'ERSUMA.

17. Pour les personnes à mobilité réduite, leur état doit être porté à la connaissance de l'ERSUMA lors de l'inscription pour les dispositions à prendre relatives à l'accessibilité des lieux de déroulement des activités.

Partenariat sur demande

18. Toute demande de partenariat ou de sponsoring pour l'organisation de formations ou de manifestations scientifiques est acceptée suivant des conditions négociées.

19. L'ERSUMA peut être sollicitée pour réaliser des formations ou des manifestations scientifiques sur demande sur des thématiques en rapport avec le droit des affaires en général, le droit OHADA et tout autre droit communautaire africain en particulier.

MOYENS DE PAIEMENT

L'inscription à toute activité de l'ERSUMA n'est valide qu'après règlement effectif du montant correspondant à l'activité par les moyens ci-dessous :

Païement en ligne

Pour accéder à la plateforme sécurisée de e-paiement, veuillez saisir dans votre navigateur ou cliquer sur le lien ci-dessous : <https://sigweb.ersuma.org/paiement>. Cet espace de paiement est réservé exclusivement aux personnes disposant d'un compte sur le SIGWEB. D'où la nécessité de s'y authentifier. Une fois connecté, en renseignant son adresse électronique (e-mail) d'inscription et le mot de passe, l'auditeur accède à son espace privé où depuis le tableau de bord, il peut cliquer sur les paiements en attente pour y procéder. De même, pour chaque inscription, une notification est envoyée par courriel. Il est aussi recommandé de cliquer que sur le lien contenu dans ledit courriel pour accéder directement à la page de paiement. Les moyens de paiement électronique disponibles à ce jour sont :

- Payer par portefeuille électronique sur les réseaux GSM (Mobile Money) : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo (tous les opérateurs de paiement mobile, notamment : Moov, MTN, Celtiis, Orange, Wave, Free, TMoney, ...).

• Bénin MTN MoMoPay : *880*41*702833*Montant#

• Bénin Moov Money : *855*4*1*55681*Montant#

NB : indiquer ses nom et prénoms dans l'objet ou motif

- Payer par cartes électroniques : **Visa - MasterCard - American Express**

Ces paiements se font suivant les pays via les agrégateurs KkiaPay et CinetPay. A l'étape de paiement, les différentes options se présentent suivant le pays de résidence du participant. Les diligences techniques sont en cours pour l'extension vers les autres pays.

Païement bancaire

Virement bancaire | Ecobank Rapid Transfert | Dépôt sans frais sur compte bancaire - agences Ecobank au Togo Rapidcollect (Regional Collection) | Chèque certifié (Zone UEMOA) à l'ordre de : **ERSUMA**

Informations bancaires :

NOM DE LA BANQUE : **ECOBANK BENIN**
NUMERO DE COMPTE : **110220857004**

INTITULE DU COMPTE : **ERSUMA / FORMATION**
IBAN : **BJ66 BJ062 03027 110220857004 19** - SWIFT : **ECOCBJBJ**

Nota Béné :

- Les opérations de dépôt sur notre compte bancaire sont possibles dans les agences Ecobank de l'espace UEMOA.
- Les paiements par portefeuille électroniques sont en cours d'extension dans les autres pays de l'OHADA.
- Les virements, dépôts de fonds sur le compte bancaire de l'ERSUMA ou par transfert d'argent, doivent comporter dans le libellé les mentions ci-dessous :
• Code ou numéro de la formation • Nom de l'auditeur/participant • le bordereau ou le reçu de l'opération de versement est transmis à l'ERSUMA par courriel aux adresses : ersuma@ohada.org et adjibade.ersuma@ohada.org avec le nom et l'adresse mail du ou des participant(s)

Païement en espèce

Pour les paiements en espèces, il est fait obligation de procéder au préalable à l'inscription sur la plateforme SIGWEB avant de se rendre aux différents points ci-dessous, muni de la facture proforma envoyée par mail. C'est suivant la référence de ladite proforma que le paiement pourra être encaissé et faciliter le suivi des inscriptions aux différentes parties prenantes.

Aux sièges de l'ERSUMA, de la CCJA et du Secrétariat Permanent de l'OHADA

Au Bénin (Porto-Novo) : Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) Ouando, Carrefour Cinquantenaire – Route de Pobè
Tél : +229 97970537 - Courriel : ersuma@ohada.org
Contacteur M. ADJIBADE Fèmi par
Tél : +229 0196126943 - Courriel : adjibade.ersuma@ohada.org

A Abidjan (Côte d'Ivoire) : Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) Plateau, Avenue Dr JAMOT, Angle Boulevard CARDE
Courriel : ccja@ohada.org
Contacteur Mme ADJOUANI Florencia par
Tél : +225 07444195 - 07912470
courriel : adjoumani.ccja@ohada.org

MOYENS DE PAIEMENT

Aux sièges de l'ERSUMA, de la CCJA et du Secrétariat Permanent de l'OHADA

A Yaoundé (Cameroun) : Secrétariat Permanent de l'OHADA (SPO) Av. Charles de Gaulle, sis à Hippodrome face au MINREX
Courriel : secretariat@ohada.org
Contacter Mme **BELINGA Loreine Claire**
Tél : +237 779 15 235 - Courriel : belinga.sp@ohada.org

Auprès de nos partenaires de proximité

À Ouagadougou (Burkina Faso) : Cabinet Légalis Advisory Sis à Ouaga 2000, Arrdt N°12, Avenue Gérard Kango OUEDRAOGO, 01 BP 6617 Ouagadougou, Contacter par
Tél : +226 02059999
Courriels : contact@scpa-legalis.com

A Brazzaville (Congo) : Étude Maîtres LANDZE & OSSOUBETOU MBA
Sise 5, rue Louis Tréchet, derrière la Primature, Centre-ville, Brazzaville
Contacter Mme Reine MBANI NGUINONO par
Tél : +242 06 667 42 62,
Courriel : edgardlandze@gmail.com

A Port-Gentil (Gabon) : Cabinet Me d'ALMEIDA MENSAH, Avocat au Barreau, sis au 1^{er} Etage de l'immeuble CFAO Motors, en face du tribunal.
Contacter Mme EGAH-EDIAM Ayoko Vignon par Tél : +241 066595996 / 074327576
Courriel : egahediamayokovignon12@gmail.com / cabinetmaitredalmeidamensah@yahoo.fr

A Bamako (Mali) : Etude Me Aminata SY DAKONO, Notaire . Contacter M. COULIBALY N'Faly par
Tél : +223 78257857 - 79289800 - 66730307
Courriels : nfalycoul7825@gmail.com / aminata@notaire-sy.com

A Kinshasa (République Démocratique du Congo) : Cabinet d'Avocats LWANGA & Associés Immeuble Gécamines (ex-Soxacom), Boulevard du 30 Juin, 1^{er} étage (Niveau Mezzanine), Commune de la Gombe.
Contacter Mme Noella MATUNDA KANDOLO par
Tél : +243 0813921756,
Courriel : noellakandolo2@gmail.com

A Douala (Cameroun) : Cabinet d'avocat Me Pierre BOUBOU, Avocat au Barreau Bonamoussadi "Carrefour Eto'o. Contacter Mme KOUHA Hilda Flore par
Tél : +237 678 51 56 27 (whatsapp) / 693 08 92 74
Courriels : hildaflorekouhz@gmail.com / pmboubou54@gmail.com

A Moroni (Union des Comores) : Cabinet Action Développement Formation et Conseil (ADFC), Dr Samina CHAKIRA, Avocat à la Cour - sis à Moroni, l'immeuble Ridjal Moroni Djoumoimdjil. Contacter le cabinet par
Tél : +269 3261442 - 3468767
Courriel : saminachakira@gmail.com

A Bissau (Guinée Bissau) : Association pour le Droit Communautaire et Entrepreneuriat (ADCE)
Président/Me GOMES Namuano Francisco Dias, Sise à la Chambre de Commerce de l'Industrie, de l'Agriculture et des Services, Av PANSAU Na ISNA, No 88. Contacter par
Tél : +225 966666664 - 955941548 - 54090854
Courriels : namuano@hotmail.com

A Niamey (Niger) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN) sis à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN), Place de la Concertation Contacter par
Tél : (+227) +227 20340058, Courriels : cman.ccin@gmail.com / dioffocherifa@yahoo.com

A Dakar (Sénégal) : Commission Nationale OHADA (CNO Sénégal)/ Ministère de la Justice du Sénégal, Cité Keur Gorgui, Sacré Cœur Pyrotechnique Dakar, Lot N°11, 5^e Etage. Contacter M. FAYE Paul Ndick par
Tél : +221 771156431 - 704779113 - Courriel : pndick@yahoo.fr

A Lomé (Togo) : Tribunal de Commerce de Lomé / Ministère de la Justice Sis au Boulevard de la République (Plage nouveau Palais de Justice de Lomé), 1^{er} étage de l'ancienne Cour Suprême, Porte ICFJ Tél : +228 22 21 21 38, contact@tribunaldecommercedelome.tg
Contacter M. GBESSI Koffigan Djima Pierre par
Tél : +228 91915868 - 98480670
Courriel : djimapierre85@gmail.com

Nota Béné :

- Les opérations de dépôt sur notre compte bancaire sont possibles dans les agences Ecobank de l'espace UEMOA
- En cas de difficulté pour l'un quelconque des moyens de paiement proposés, nous contacter par courriel : ersuma@ohada.org ou par téléphone : +229 0197970537

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Formation et conférence en ligne par visioconférence

- S'inscrire et remplir le formulaire d'inscription en ligne ;
- Régler les frais de formation/participation par les moyens de paiement disponibles ;
- Participer à partir d'un PC, Mac, iPad, iPhone ou appareil Android ;
- Disposer d'un ordinateur/tablette/smartphone avec haut-parleur et microphone ;
- Disposer d'une bonne connexion Internet d'au-moins 4G fiable pour une bonne qualité d'écoute ;
- Participer à tous les travaux de la session ;
- Remplir le formulaire d'évaluation en ligne ;
- Recevoir l'attestation de formation/participation au format numérique sous quinzaine au plus tard ;
- Recevoir les supports de formation/conférence par courriel sous quinzaine.

Nota béné : Pour toutes difficultés techniques :

- consulter le guide technique de connexion en cliquant sur le lien ci-dessous :
https://www.ohada.org/wp-content/uploads/2020/10/Guide_connexion_Matinee_ERSUMA_Ver002.pdf
- contacter le support technique par courriels
tossavi.ersuma@ohada.org et danjimma.ersuma@ohada.org

Formation en présentiel (au siège de l'ERSUMA ou tout au lieu)

- S'inscrire et remplir le formulaire d'inscription en ligne ;
 - Verser les frais de formation ; (Les frais de formation couvrent les supports et matériel pédagogiques, les pauses café et déjeuner pendant les jours de formation)
- Réductions :
- **10%** pour les groupes de trois (3) personnes et plus d'une même entreprise/organisation
 - **40%** pour les étudiants/doctorants/professionnels stagiaires (avocat, huissier de justice, notaire, expert-comptable) ; sur présentation d'un justificatif « valide » accompagné d'une demande adressée au Directeur Général de l'ERSUMA et envoyés à ersuma@ohada.org ou à insérer sur SIGWEB

Nota béné : La réduction n'est pas applicable aux matinées de formation.

Les réductions ne sont pas cumulables.

- Prendre en charge ses frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration ; (nous contacter pour toute information relative à l'hébergement) ;
- Participer à tous les travaux de la session et signer la liste de présence ;
- Remplir le formulaire d'évaluation en ligne sur la plateforme de l'ERSUMA
- Recevoir l'attestation de formation/participation au format papier à l'issue de la session ;
- Recevoir les supports de formation/conférence sous quinzaine par courriel.

MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES ATTESTATIONS ET DE TRANSMISSION DES SUPPORTS

Délivrance des attestations de formation/participation

Toute session (formation de courte durée ou manifestation scientifique) est sanctionnée par une attestation au format numérique ou papier.

FORMATIONS PAYANTES OU SUBVENTIONNÉES

Type de session	Présentiel	Visioconférence
Délai de délivrance	A l'issue de la session	Sous huitaine (08 jours)
Format	Papier	Numérique

CONFÉRENCES SUBVENTIONNÉES

Type de session	Présentiel	Visioconférence
Délai de délivrance	Sous huitaine (08 jours)	Sous huitaine (08 jours)
Format	Numérique	Numérique
Coût de l'attestation	10.000 FCFA / 20\$ USD / 15,25 Euros	
Modalité	Sur demande expresse à l'ERSUMA dans un délai maximal de deux (02) semaines après la tenue de la conférence.	

Nota bënë :

1. Les frais d'attestations aux conférences s'élèvent à 10.000 FCFA.
2. L'attestation est établie et transmis aux auditeurs
 - qui ont entièrement réglé leurs frais de formation ou de participation d'une part et les frais d'attestation aux conférences subventionnées d'autre part par les moyens de paiement disponibles ;
 - qui ont régulièrement participé à tous les travaux de la session et au moins aux deux tiers (2/3) de la durée totale de l'activité ;
 - qui ont rempli le formulaire d'évaluation en ligne ; et
 - qui ont formulé une demande expresse à l'ERSUMA dans un délai maximal de deux (02) semaines après la tenue de la conférence.

Transmission des supports

Les supports des activités de l'ERSUMA sont transmis au plus tard sous quinzaine (15 jours) aux auditeurs :

- qui ont entièrement réglé leurs frais de formation ou de participation ;
- qui ont régulièrement participé à tous les travaux de la session ;
- qui ont rempli le formulaire d'évaluation en ligne.

DIPLÔMES DE SPÉCIALITÉ ET CERTIFICATS OHADA MODALITÉS PRATIQUES

	Professionnels	Etudiants
Frais d'inscription pour tout cursus	150.000 FCFA	
Frais de scolarité DSGE-AE & DSPO-PE	1.200.000 FCFA	750.000 FCFA
Frais de scolarité CAO & CMO	1.000.000 FCFA	600.000 FCFA

Nota béné :

- Seuls les étudiants n'exerçant pas simultanément une activité professionnelle bénéficient du statut étudiant pour le paiement des frais de formation ;
- Les frais d'inscription sont obligatoires pour tous les auditeurs retenus ;
- Ils sont entièrement versés dès la notification de l'admission et au plus tard le 30 juin 2026 ;
- Les frais de formation couvrent les supports et matériel pédagogiques, y compris un abonnement numérique d'un (01) an au Bulletin ERSUMA de Pratique Professionnelle (BEPP).
- *Les frais de voyage, de séjour et de restauration pour les regroupements présentiels sont à la charge de l'auditeur.*

Modalités de paiement

Les frais de scolarité peuvent être payés en une (01) ou deux (02) tranches dans les limites ci-après :

- 1^{re} tranche : versement de **50%** au plus tard le 30 juillet 2026 ;
- 2^e tranche : versement de **50%** au plus tard le 30 octobre 2026.
- **Une réduction de 5% est accordée en cas de paiement des frais de scolarité en une seule tranche au plus tard le 30 juin 2026.**

Modes de paiement

Les modes de paiement sont disponibles à l'adresse https://sigweb.ersuma.org/moyens_de_paiement

Procédure d'inscription

Soumission du dossier de candidature du **01^{er} février au 30 mai 2026** sur la plateforme SIGWEB :
<https://sigweb.ersuma.org/catalogue/dsc-ohada>

Composition du dossier de candidature

Pour les professionnels

- Demande d'inscription adressée au Directeur Général de l'ERSUMA
- Copie certifiée conforme de l'acte de naissance
- Copie certifiée conforme de la pièce d'identité nationale ou du passeport
- Copie certifiée conforme du diplôme de Licence
- Copie certifiée conforme du diplôme de Maîtrise ou du diplôme de Master ou des attestations de réussite (Pour l'inscription dans les cursus de Diplôme de spécialité)
- Copie certifiée conforme de la carte professionnelle ou l'attestation d'affiliation professionnelle
- Curriculum vitae actualisé

Pour les étudiants

- Demande d'inscription adressée au Directeur Général de l'ERSUMA
- Copie certifiée conforme de l'acte de naissance
- Copie certifiée conforme de la pièce d'identité nationale ou du passeport
- Copie certifiée conforme du diplôme de Licence
- Copie certifiée conforme du diplôme de Maîtrise ou du diplôme de Master ou des attestations de réussite (Pour l'inscription dans les cursus de Diplôme de spécialité)
- Curriculum vitae actualisé
- Carte d'étudiant ou certificat d'inscription en cours de validité

Validation de l'inscription

La validation de l'inscription est effectuée par le paiement des frais d'inscription après notification au candidat de l'acceptation de son dossier par l'ERSUMA.

Agence de communication globale

EVENT & ACTIVATION

Stratégie événementielle
Organisation d'événement | Marque
et produit | Merchandising
Activations | Relations publiques

PRODUCTION

Film institutionnel | Identité sonore
Short film | Spot audio | Spot vidéo

DESIGN

Création graphique
UI/UX design | Illustration | Prints

MÉDIAS

Stratégie digitale | Développement
web et mobile | Conception-rédaction
Rédaction orientée SEO | Brand
Content | Rédaction Storytelling
Stratégie média | Media planning
Media buying

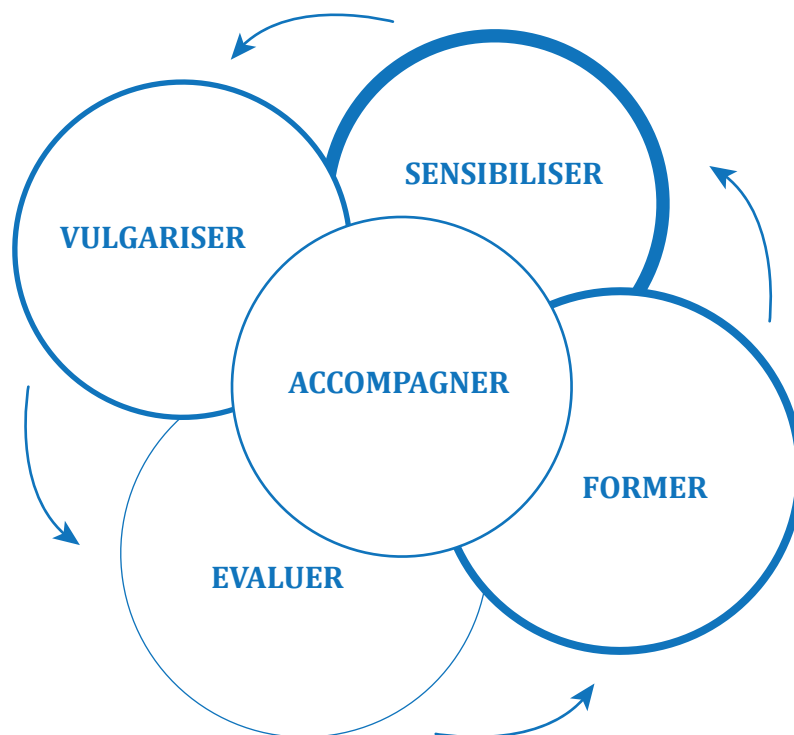
Vous avez une demande précise ?
ou souhaitez avoir plus d'informations ?
N'hésitez pas à nous contacter !



SCANNEZ POUR PLUS
D'INFORMATIONS

+229 01 66 55 61 58
contact@agencedimart.bj
www.agencedimart.bj

**Instituée par l'OHADA, l'ERSUMA met, depuis 1998, son expertise
de haut niveau au service des cinq (5) missions suivantes:**



NOS SERVICES

Formation | Publications | Documentation | Consultation juridique
Edition | Librairie | Recherche | Traduction & Interpretariat en Droit